n° 178 mars 2012

Convergences

de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

Edito

Arlette Lemaire

Jacques Aurigny

7e congrès du SNASUB Mai 2012 Loctudy

Voici le deuxième numéro spécial destiné à la préparation du congrès du SNASUB qui se déroulera à Loctudy du 21 au 25 mai 2012.

Vous avez déjà reçu le premier, qui contenait le rapport d'activité, le rapport financier et les propositions de modifications statutaires.

Dans celui-ci, se trouvent les motions d'orientation (trois listes en présence), le projet de motion revendicative et le matériel de vote vous permettant de vous exprimer sur l'activité du syndicat durant le dernier mandat et sur l'orientation du prochain.

Chaque adhérent possède donc les éléments nécessaires au débat démocratique, et nous vous invitons tous à participer activement aux congrès académiques qui se dérouleront entre le 2 et le 27 avril 2012.

Le Président Sarkozy a décidé de casser tous les acquis sociaux hérités du Conseil national de la Résistance.

Les « contre-réformes » et les mauvais coups se poursuivent, alors que le président-candidat est en campagne (jour de carence, prolongation de la suppression du «un sur deux», gel de la valeur du point d'indice…), la liste est longue.

Les réactions à cette politique de casse et d'austérité se multiplient et doivent encore s'intensifier. Chacun(e) comprend bien que d'autres choix sont possibles et une autre répartition des richesses indispensable.

Assez de la pauvreté, de la précarité et du chômage, nous devons pouvoir vivre dignement de notre travail !

L'éducation est un investissement sur l'avenir et non un coût, c'est un atout pour le pays.

Plus que jamais, il est nécessaire de débattre, d'enrichir la motion revendicative, de développer le SNASUB afin d'amplifier les ripostes.

Bulletin spécial congrès n° 2 À conserver !

30 avril, date limite de réception des votes

yoplait

Appliquer les recommandations du GEM RCN tout en leur faisant plaisir ?

Un jeu d'enfant !

Avec au moins 100 mg de calcium et moins de 5 g de lipides par portion, tous ces produits peuvent être proposés à vos convives avec une fréquence de 6 repas sur 20 minimum.

NOUVELLE RECETTE ! saNs coloraNts et saNs coNservateurS
À PARTIR DE MAI 2012

BRASSÉ PULPÉ 125 G
calcium : 152 mg
lipides : 3,5 g

CALIN SUR FRUITS 100 G
calcium : 200 mg
lipides : 2,4 g

YAOURT PANIER 125 G
calcium : 146 mg
lipides : 3,3 g

PETITS FILOUS AU LAIT DEMI-ÉCRÉMÉ 60 G
calcium : 102 mg
lipides : 1,4 g

CRÈME DESSERT SAVEUR VANILLE 100 G
calcium : 100 mg
lipides : 4,2 g

YAOURT NATURE 125 G
calcium : 150 mg
lipides : 1,3 g

YAOURT NATURE SUCRÉ 125 G
calcium : 151 mg
lipides : 1,2 g

YAOURT AROMATISÉ 125 G
calcium : 150 mg
lipides : 1,2 g

EN PLUS
Si vous êtes un établissement scolaire, un centre aéré, une garderie, **BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE** de l'union européenne sur une sélection de produits comme le yaourt nature Yoplait, le Petit Yoplait, le Calin nature 100 g,...

Demandez notre plaquette nutrition scolaire au numéro azur :

N°Azur 0 810 38 48 58
PRIX APPEL LOCAL POUR LA FRANCE

YOPLAIT FRANCE RCS PARIS 440 767 549 - JPM & Associés • marketing-design-communication • 03 80 56 28 11 • 01/2012

Comment voter ?

Vous trouverez dans ce bulletin :

□ **un bulletin de vote**, comportant des cases à cocher en page 27, utilisez-le pour vous exprimer sur :

- le rapport d'activité et le rapport financier (pour, contre, abstention, refus de vote) ;

- l'orientation et les listes de candidats à la CAN :

- “Rassemblons et renforçons le SNASUB-FSU !”,
- “Résister et construire tous ensemble”,
- "Front Unique".

□ **une enveloppe blanche.**

□ **une enveloppe T**

1 Insérez votre bulletin dans l'enveloppe vierge blanche, puis fermez.

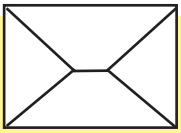

2 Insérez l'enveloppe vierge dans l'enveloppe T (que vous n'oublierez pas de signer et de coller) et postez-la. Elle doit impérativement parvenir à la boîte postale le 30 avril 2012 au plus tard.

nom....
prénom....
académie.....
signature....

T

SNASUB-FSU
Autorisation 70302
93260 Les Lilas Cedex

7e congrès du SNASUB-FSU

Vos votes doivent parvenir à la boîte postale le 30 avril au plus tard.

Sommaire

Edito	1
Contacts	2
Sommaire	3
Motion revendicative	4-13
Complément au rapport financier	13
Motion d'orientation et liste *Rassemblons et renforçons le SNASUB-FSU !*	14-17
Motion d'orientation et liste *Résister et Construire Tous Ensemble !*	18-21
Motion d'orientation et liste *Front Unique*	22-25
Organisation du congrès	26
Bulletin de vote	27
Adhésion	28

Bulletin spécial Congrès n° 2

Attention !

Ce numéro comprend votre matériel de vote

(bulletin de vote, enveloppes)

Ne l'égarez pas

Salaires

La poursuite de la perte de pouvoir d'achat se concrétise par :
- l'augmentation du nombre de smicards (y compris dans la fonction publique) près de 20% des salariés.
- le recul de la place des salaires dans le Produit Intérieur Brut (de 78% à 67% en 25 ans soit presque 200 milliards d'EUROS par an)

Dans la fonction publique : baisse de la valeur du point d'indice, référence commune à toute les fonctions publiques : 12% en moins depuis 2000, après 15% net depuis 1983, mise en place d'une indemnité de « Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat » (GIPA).
Individualisation des salaires : le salaire moyen annuel indiciaire de la fonction publique d'Etat est de 21 820 euros net plus 4560 euros d'indemnités soit plus de 20%, avec désormais une tendance lourde à substituer les indemnités au traitement indiciaire.
L'INSEE constate (les salaires en France édition 2012) :
- une baisse du revenu salarial des agents de l'État entre 2001 et 2011 ;
- un salaire net moyen 2009 de 19 270 pour l'ensemble des salariés ;
- une large zone de bas salaires.

La baisse des salaires s'est donc généralisée pour les salariés du public comme du privé.

Le Snasub revendique :

- un salaire mensuel minimum fonction publique à 1600 Euros nets ;
- la ré indexation des traitements sur les prix
- 300 euros nets pour tous calculés en points d'indice et 5% d'augmentation de la valeur du point comme mesure immédiate ;
- la reconstruction de la grille ;
- la reconnaissance de l'ensemble des qualifications
- le maintien du principe du recrutement par concours sur la base de diplômes nationaux ;
- la possibilité d'un réel déroulement de carrière pour tous à l'intérieur d'un corps sans barrage de grade sur la base d'un barème chiffré rejetant toute référence au mérite ;
- la péréquation des retraites sur les salaires ;
- l'abrogation de tous les textes sur les délais de carence
- le maintien de la gestion de l'enveloppe salariale par l'Etat.

La reconstruction de la grille doit permettre l'amélioration des débuts de carrière et l'accélération de leur déroulement. Elle doit engager un mouvement d'ampleur de toutes les rémunérations vers le haut par un déblocage général des carrières, avec augmentation des indices terminaux de toutes les catégories.
Tout fonctionnaire doit pouvoir accéder au dernier échelon de son corps, sans barrière ni contingentement liés à l'existence de plusieurs grades à l'intérieur d'un même corps (cylindrage).
La reconstruction de la grille doit s'accompagner d'une refonte de la structure des emplois par la requalification d'un grand nombre d'emplois de C en B et de B en A.

Cela correspond à la fois aux besoins du service public et à la réalité des qualifications des personnels et permettrait à chaque fonctionnaire d'espérer raisonnablement accéder au corps supérieur avant la fin de sa carrière.
Les grilles salariales doivent être revues afin que chaque promotion de corps ou de grade se traduise automatiquement par une augmentation significative de rémunération.

Primes et indemnités

Après la mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité, c'est désormais la Prime de Fonctions et de Résultats que les gouvernements veulent généraliser.
Il s'agit explicitement d'aller vers un salaire trinôme d'abord pour les attachés puis pour tous les fonctionnaires : le projet annoncé formalise les données suivantes : 50% de traitement indiciaire à l'indice moyen 25% de primes de fonction, 25% de prime de résultat.
Les mesures 2011 consacrant la seule augmentation de la part résultat consacre cette orientation.
Le principe de l'égalité de traitement de l'ensemble des fonctionnaires et de l'unicité de la grille des rémunérations est gravement atteint par ce système très inégalitaire des primes et indemnités.
Nous dénonçons l'arbitraire et l'individualisation des rémunérations, obstacle à la revalorisation des salaires et des pensions.
Les disparités et les inégalités se sont développées en matière indemnitaire.

Nous exigeons :

- l'alignement sur le taux le plus favorable parmi ceux pratiqués
- la transparence des modalités d'attribution
- la revalorisation des primes et indemnités existantes pour atteindre la parité avec les autres ministères, préalable à leur intégration dans le traitement par prise en compte dans la grille unique de rémunération.
- la suppression de l'entretien professionnel.

Le SNASUB dénonce également la mise en place d'indemnité de départ de la fonction publique (indemnité de restructuration de services, indemnité de mobilité ….) comme mesure d'accompagnement d'un plan social de suppression d'emplois.

Convergences
Bulletin mensuel du **SNASUB-FSU**
Syndicat national de l'administration scolaire universitaire et des bibliothèques
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
01 41 63 27 51 / 52

Directrice de la publication : Arlette Lemaire
Rédacteur en chef : Pierre Boyer

Publicité : Com'D'Habitude Publicité
Impression : Imprimerie Grenier - 94250 Gentilly
ISSN 1249-1926 • **CPPAP** 0715 S 07498
Prix du n° : 2,50 €

Fiscalité

L'inégalité fiscale a progressé .
La mise en place du « bouclier fiscal » en de 2006 2007 s'est poursuivie en depuis avec les exonérations fiscales de la loi TEPA , une nouvelle baisse de l'assiette et du taux de l'impot sur la fortune.
Les revenus du patrimoine progresse plus vite que ceux du travail :
Exemple : en 2010 d'après CAPgemini et Merrill Lynch les revenus des 11 millions les plus riches de la planète ont vu leurs revenus progresser de 9.7% .

Le gouvernement actuel, réduisant le produit de l'impôt, justifie la réduction des services publics et la recherche d'économies budgétaires.

LE SNASUB se prononce pour une réforme fiscale allant dans le sens de la justice sociale et respectant le principe constitutionnel «chacun contribue en fonction de sa capacité sur la base de la transparence des revenus».

Retraites

Depuis la réforme de 2003, les remises en cause du droit à la retraite, coordonnées dans le cadre de l'union européenne, se sont confirmées :
L'allongement de la carrière des salariés à 67 ans d'abord dans toute l'union européenne, puis la perspective de 70 ans au nom de « travailler plus pour gagner plus » s'est concrétisée pour les salariés du privé d'abord, pour la fonction publique ensuite avec l'exigence de 41 années de cotisation en 2012.
Un pré rapport de l'union européenne (2012) préconise de nouvelles augmentations de la durée de cotisations .
Le rôle de la décote et de la surcote vont dans le même sens : inciter les travailleurs à cotiser plus longtemps. Ces effets se font sentir avec un recul de l'âge de départ en retraite dans la fonction publique. La décote va atteindre plus particulièrement les femmes dont les carrières ont été interrompues.
La crise financière a ruiné des millions de salariés dont les retraites étaient placées dans des fonds de pension.

Le SNASUB revendique :

- le maintien exclusif du système de retraite par répartition et du financement des retraites des fonctionnaires sur la base des pensions civiles,
- le droit à une retraite à taux plein dès 60 ans,
- le retour aux 37,5 annuités avec pension représentant au minimum 75% du salaire brut sur la base de l'indice acquis dans les six derniers mois de la carrière,
- le retour des avantages familiaux pour les femmes fonctionnaires, l'extension à l'ensemble des femmes salariées.
- le maintien de la solidarité entre actifs et retraités par indexation des retraites sur les salaires,
- le maintien des dispositions du code des pensions qui permettent d'étendre aux retraités le bénéfice des revalorisations de carrière obtenues par les actifs.
- le rétablissement et la pérennisation du congé de fin d'activité,
- la défense de la protection sociale complémentaire
- pas de pension inférieure au SMIC revalorisé.

Le SNASUB restera vigilant pour empêcher tout recul sur les droits à pension et retraite des salariés.

Sécurité sociale

Le détournement organisé des cotisations sociales par exonérations massives des cotisations patronales induit un inacceptable budget de rigueur pour les dépenses de sécurité sociale.
Les lois de financement de la sécurité sociale dénoncent désormais des territoires « avec trop de personnel médical » :
La sécurité sociale, fondée en 1945 à l'initiative du Conseil National de la Résistance, dans une situation économique difficile, a joué un rôle décisif dans l'amélioration de la santé des travailleurs et de toute la population.
Les plans de « maîtrise des dépenses de santé » décident la fermeture des hôpitaux, maternités, centres de soins mutualistes au nom de la libre concurrence chère à l'union européenne.
Le déremboursement frappe déjà très largement les salariés qui réduisent leur accès aux soins (dentaires, d'optique ….)
Le projet destructeur de TVA sociale entend rompre le principe fondateur de la sécurité sociale : la solidarité entre travailleurs, en généralisant la fiscalisation.

Nous revendiquons :

- l'abrogation de la CSG et de la RDS ainsi que le retrait de toute fiscalisation de la Sécurité Sociale,
- la mise à contribution des revenus financiers et des profits des entreprises,
- une gestion démocratique des caisses avec élection des représentants des salariés,
- l'abrogation des textes réglementaires réduisant le niveau de remboursement des médicaments,
- une prise en charge à 100% des soins pour tous
- le rejet de tout projet visant à réduire le niveau de protection sociale et favorisant le recours aux organismes privés,
- la suppression du parcours de santé obligatoire avec désignation obligatoire du médecin traitant.

La motion revendicative sera débattue et amendée dans les congrès académiques et au congrès national, qui l'adoptera définitivement.

La défense des services publics, axe principal de lutte du SNASUB

Notre pays, plus que d'autres en Europe, a l'originalité d'avoir des services publics nombreux et importants par leurs fonctions et leur champ. C'est un acquis du mouvement populaire qui, à la Libération, s'est donné les moyens d'assurer la reconstruction économique du pays tout en assurant en même temps le progrès social.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une entreprise de démantèlement de ces acquis. Pour les libéraux, il s'agit de faire sauter tous les obstacles aux initiatives des forces du marché et de réduire les dépenses publiques pour garantir la progression la plus forte possible des profits des entreprises notamment de taille mondiale. Le gouvernement actuel continue d'afficher au grand jour son objectif de réformer l'Etat, c'est-à-dire de réduire le périmètre de ses missions et le nombre de ses agents.

Défendre les services publics contre la marchandisation et la privatisation

Pour le marché mondial, la santé et l'éducation notamment sont des sources intarissables de profits. C'est pourquoi les gouvernements libéraux s'appliquent autant à privatiser et que de réelles menaces pèsent sur l'ensemble des activités de services publics de ces secteurs.

L'application des règles du marché comme principe de base fragilise pourtant la qualité des services rendus (proximité, réactivité, gratuité…) et compromet gravement l'égalité d'accès aux citoyens sur un territoire donné. Elle est un passage vers la privatisation pure et simple.

Les plans de démolition des services publics s'élaborent méthodiquement. Ils passent par une asphyxie progressive et délibérée du financement public (en réduisant les dépenses de l'Etat par exemple) combinée à des mesures d'externalisation (privatisations plus ou moins directes, comme dans le cas des partenariats public-privé…). Dans quelques cas, la privatisation directe n'est pas envisagée car sans doute trop brutale. Le rôle de l'État est donc réduit par la décentralisation des missions à des collectivités territoriales, qui, elles, peuvent décider de l'étape d'après.

Ces politiques ont des effets redoutables pour les agents publics concernés : au-delà de l'introduction de nouvelles politiques de ressources humaines ayant pour ressort une gestion "managériale" des agents, ces derniers vivent en direct la marchandisation de leurs missions.

Les réductions budgétaires à l'œuvre aujourd'hui sont donc un instrument du démantèlement des services publics. Sous couvert de modernisation et de renforcement de l'efficience, les administrations connaissent de multiples restructurations.
Les champs d'intervention des ministères n'ont cessé de se restreindre au fil des années et cela au détriment de nombreuses missions de service public : transports, logement, protection de l'environnement, aménagement du territoire, éducation, jeunesse et sports, culture….

Face à ces attaques, le service public doit être défendu.

Par ses principes (continuité et accessibilité des services rendus aux usagers, égalité de traitement…), il fait une large place à la redistribution sociale et territoriale. Le service public est aussi créateur de lien social et de citoyenneté : au concept du « client-roi », doit être opposé celui d' « usager-citoyen ». En alternative au client censé déterminer l'offre, l'usager du service public devrait être doté du pouvoir de participer à la définition des missions du service et à sa gestion. Au lieu de la privatisation des services publics, il faut opter pour leur promotion et amélioration démocratique. Nous sommes opposés au processus de transformation des échanges non marchands (santé, culture, etc.) en marchandise.

Les services publics doivent être reconnus comme un investissement qu'il faut promouvoir, et non comme un coût qu'il faut réduire. L'Education, la Recherche et la Culture sont une priorité pour construire l'avenir. Ils doivent être une priorité dans le budget de l'Etat.

L'abrogation de la loi PPP (Partenariat public-privé), instrument de privatisation des services publics doit être obtenue.

Pour un service public qui s'appuie sur la Fonction publique

En attaquant le statut, c'est en réalité le service public qui est attaqué : la pérennité de l'emploi des fonctionnaires (par la séparation du grade et de l'emploi) correspond à la pérennité du service public ; l'égalité dans leur recrutement et dans leur déroulé de carrière, loin de tout clientélisme, est à l'image de l'égalité de traitement des usagers. A l'inverse, le développement de la contractualisation et de la nouvelle GRH serait à l'image d'un service public où l'usager ne serait plus qu'un client.

Un plan social dans la Fonction publique pour casser les services publics

Depuis le début des années 1990, la grande construction législative qu'a constitué le statut général de la fonction publique (1983) et sa déclinaison en trois volets État, Territoriale et Hospitalière (1984-85) n'a cessé d'être grignotée par des « modernisations » successives. Néanmoins jusqu'à une période récente l'essentiel en a été préservé. A travers les garanties fortes données à ses agents, elle structurait de manière claire le champ et la répartition des services publics entre les trois fonctions publiques.

Avec l'arrivée de Nicolas Sarkozy à l'Elysée, le discours et la pratique gouvernementales marquent un saut qualitatif dans la nature des attaques contre les services publics et la Fonction publique.

La mise en œuvre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) à marche forcée aura permis de supprimer près de 150.000 emplois de fonctionnaires d'Etat depuis 2007, dont près de 65.000 dans l'éducation

nationale (7.000 suppressions environ dans nos secteurs). Ces suppressions affaiblissent considérablement les services publics et s'accompagnent même de réorganisations dont le but est de les rendre possibles.

- Nous demandons l'abandon de toutes les mesures liées à la RGPP et l'arrêt des suppressions de postes dans la Fonction publique. Nous exigeons qu'un bilan soit mené de l'ensemble des évolutions liées à la RGPP et que les services démantelés soient reconstruits dès lors qu'ils correspondent à de réels besoins (guichets administratifs départementaux ou écoles dans l'éducation nationale par exemple…).

La politique de l'emploi public doit correspondre quantitativement et qualitativement aux besoins collectifs. Une politique ambitieuse de recrutement et de formation est indispensable pour donner au service public les moyens de répondre aux besoins sociaux.

Promouvoir le rôle de l'État

Il faut mettre un terme à la politique de « repli stratégique de l'Etat » sur ses fonctions régaliennes qui suppose « que chacun accepte qu'il y ait moins de service, moins de personnels, moins d'Etat sur son territoire ». La politique de décentralisation et de déconcentration censée rapprocher l'État du citoyen ne garantit plus l'égalité de traitement sur le territoire. Elle sert de prétexte au désengagement financier de l'État et aux suppressions de postes. Nous nous opposerons à une éventuelle nouvelle phase de décentralisation.

Le modèle hérité de la révolution (Commune –Département –État) est menacé par un nouveau découpage (Communauté d'agglomération– Communauté –Région –Europe).

C'est le cas pour le dispositif « Bassin- Rectorat » dans l'Éducation nationale, comme pour la loi LRU (Liberté et Responsabilité des Universités).
Par ailleurs, la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) avec ses indicateurs de « performance » tend à considérer les services publics uniquement comme des coûts. Elle incite à ne mesurer leur efficacité qu'en termes budgétaires et comptables, à court terme, et pas comme des investissements à long terme dont la réduction induit des coûts sociaux très lourds. Ce pilotage par les moyens (de plus en plus réduits - emplois et crédits de fonctionnement) ne tient pas compte des réels besoins sociaux que les services publics devraient satisfaire.

Pour le SNASUB :

- l'État doit redevenir le garant de l'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire ;
- l'actuelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF) doit être abrogée ;

Contre le déferlement du néo-libéralisme, contre les excès de la décentralisation et de la déconcentration, il faut restaurer le rôle de l'État.
Par exemple, les dépenses d'éducation sont un indispensable investissement sur l'avenir, les dépenses de santé, outre leur nécessité pour chacun, permettent de réduire le nombre et la gravité de pathologies invalidantes, les infrastructures de transport contribuent au développement économique.
Une politique salariale ambitieuse peut contribuer à la relance de la croissance, par la consommation : autre manière de réduire le déficit.

Pour un service public à la hauteur des besoins

La population, a fortiori dans ce contexte de crise financière, économique et sociale, a besoin de plus de protection et de garanties sociales. C'est lorsque le pouvoir d'achat diminue ou lorsque que l'emploi occupé n'est plus si stable que la redistribution permise par un service public de qualité et gratuit trouve tout son intérêt. Dans le domaine de la santé ou de la dépendance, de l'éducation, de l'énergie ou des transports… nous avons tous besoin de services dont la logique échappe aux règles du marché et l'organisation aux règles du profit maximum.

Nous avons besoin de services publics efficaces, modernes, adaptés aux besoins de notre temps, accessibles à tous sur l'ensemble du territoire, que l'on réside dans des zones urbaines reléguées ou bien dans des zones rurales à faible densité de population.

Éducation : moins d'emplois, moins d'argent… pour moins d'Ecole et d'Enseignement

L'Education nationale paie le prix fort dans ce contexte général de contraction des dépenses publiques. Ces dépenses d'avenir devraient au contraire être sanctuarisées.

La politique de restriction budgétaire aggrave les inégalités et porte atteinte à la démocratisation de la réussite scolaire. C'est le cas par exemple des réseaux d'aide aux enfants en difficulté (RASED), qui sont progressivement démantelés (-5.000 postes spécialisés depuis 2008) et dont la fin est proche.

A chaque niveau d'enseignement, les conséquences sont les mêmes : on diminue le nombre d'heures dues aux élèves et on augmente le nombre d'élèves par classe. Tout en abaissant dans le même temps les objectifs éducatifs globaux au profit d'un "SMIC scolaire" servi en priorité aux publics scolaires dits en difficulté.

Services déconcentrés, établissements locaux d'enseignement (EPLE) et grands établissements

Dans les services et les EPLE, les suppressions de postes administratifs illustrent largement la remise en cause des missions des rectorats, inspections académiques (désormais appelées direction des services départementaux de l'éducation nationale - DSDEN), établissements scolaires et grands établissements publics nationaux. Partout, des réformes de structures sont engagées pour permettre ces suppressions : mutualisations, regroupements, fusions d'établissements… avec des conséquences souvent identiques pour les services rendus aux usagers : moins de proximité, de réactivité…
Non aux suppressions d'emplois. Exigeons le rétablissement des postes supprimés et des créations à hauteur des besoins.

Défendre et promouvoir le service public — Motion

Enseignement supérieur et Recherche

L'abrogation de la LRU une priorité pour les établissements, les étudiants et les personnels.

L'application de la LRU a fondamentalement modifié le fonctionnement des établissements du sup, généralisant la mise en concurrence. Les nouvelles « responsabilités » s'opèrent sans créations d'emplois statutaires pour les accompagner et creusent le déficit d'un grand nombre d'établissements. Les moyens répartis par un calcul totalement opaque (système SYMPA) ne répondent aucunement aux besoins réels.
La place des représentants des personnels et des étudiants dans les CA a été réduite de telle façon que ces élus ne puissent pas bloquer les décisions prises avec le soutien des personnalités extérieures.
La mise en place de structures de gouvernance en dehors des universités (PRES, fondations, Idex...), pilotée par le ministère avec le soutien des organisations patronales et des collectivités territoriales, met bas le principe d'une organisation identique des universités sur tout le territoire. Ce dynamitage du code de l'éducation entrainerait sélection accrue des étudiants et hausse des droits d'inscription... Il fragilise les statuts des personnels, déjà menacés par la déconcentration de leur gestion.

Nous exigeons :
- l'abrogation des lois LRU et Recherche ;
- la création de 5000 emplois statutaires BIATOSS par an sur 5 ans

Bibliothèques

Depuis 2009, l'Etat n'a cessé de réduire les moyens humains et financiers, alloués aux bibliothèques universitaires et aux établissements de lecture publique.
Dans ces conditions, le SNASUB revendique une réelle politique en faveur des bibliothèques, en matière de documentation, de conservation patrimoniale et de lecture publique pour garantir à tous l'accès au savoir et à la culture :
- remplacement de tous les agents partant en retraite et arrêt de la RGPP et de ses suppressions massives d'emplois, notamment au ministère de la Culture ;
- maintien d'une gestion nationale et interministérielle des corps de bibliothèques ;
- amélioration des carrières pour le nouveau corps de BAS ;
- augmentation substantielle des possibilités de promotion par liste d'aptitude de C en B et de B en A ;
- redéfinition des missions et fonctions des personnels scientifiques des bibliothèques (A).
- rétablissement du Conseil supérieur des bibliothèques ;
- création d'une direction nationale interministérielle des bibliothèques ;
- plan pluriannuel de développement, permettant d'aligner les bibliothèques sur leurs homologues européennes les plus favorisées (budgets, personnels, espaces, services).

Administration Centrale

Les ministères sont engagés dans un processus de destruction de leurs administrations centrales pour la suppression ou le regroupement de leurs directions traditionnelles et la création d'agences.
Nous exigeons l'arrêt de ce processus de démantèlement des administrations centrales.

Jeunesse et vie associative

Nous refusons la disparition du Ministère de la Jeunesse et Sports, de ses services déconcentrés, la fermeture des CREPS.
Nous refusons l'intégration de la filière administrative dans les corps du Travail et de la Santé, qui conduirait à l'effondrement de la logistique Jeunesse et Sports.

Nous exigeons le maintien de toutes les missions de Jeunesse et Sports, notamment le sport pour tous -pas seulement celui de haut niveau- , et l'accompagnement des associations de soutien à la vie éducative.
Nous revendiquons le retour à un grand ministère regroupant l'Education Nationale, le supérieur, la recherche, la culture, jeunesse et sports, tous les secteurs étant naturellement liés.

Motion revendicative — Défendre la Fonction publique

Ce que nous ne voulons pas : la RGPP et son cortège de régressions

La RGPP comporte un chantier « managérial », avancé à grands pas depuis 3 ans. Le but est de remettre fondamentalement en cause le statut actuel de la Fonction publique.

« Favoriser » la mobilité

La loi sur la « mobilité », volet managérial de la RGPP et véritable « plan social » pour la Fonction publique, comporte trois dispositions particulièrement lourdes :
- la réorientation professionnelle : disponibilité d'office ou mise à la retraite après refus de 3 propositions. C'est un licenciement déguisé ;
- le cumul d'emploi, jusqu'à 3 emplois à temps incomplet dans les 3 fonctions publiques, à concurrence d'un temps plein ;
- le recours à l'intérim pour assurer les remplacements ponctuels.

Vers la disparition des corps statutaires

Le SNASUB se prononce pour l'abandon définitif de toutes les mesures et préconisations du «livre blanc» (rapport Silicani). D'autres mesures sont en chantier, attaques du statut semblant parfois moins frontales, mais avec le même but : faciliter le redéploiement interministériel des moyens restant, après suppression massive d'emplois.

La suppression de centaines de corps n'a pas pour objectif d'améliorer la cohérence de la Fonction publique mais d'instaurer la polyvalence et la mutualisation interministérielle (cf. CIGEM) dans le but de supprimer des emplois.

Défendre la Fonction publique

Des modalités de recrutement et d'affectation profondément modifiées :

Le gouvernement souhaite organiser les concours, tant qu'ils subsistent, de manière interministérielle. Les lauréats, classés par ordre alphabétique sur une liste d'aptitude, devraient chercher eux-mêmes une affectation via la bourse de l'emploi public, au gré des employeurs démarchés.
La notion de mouvement soumis à l'avis d'une CAP disparaît pour être remplacée par celle de recrutement en cours de carrière, avec démarchage par l'agent lui-même.
A son arrivée sur un poste, l'agent se verrait notifier une « convention d'affectation » qui fixerait les missions, les objectifs, les missions et même la durée du poste, l'affectation devenant donc précaire.

La contractualisation

Avec la « nouvelle gouvernance », le contrat deviendrait la règle, entre EPLE et Rectorat, Rectorat et Centrale et entre le fonctionnaire et sa hiérarchie (l'évaluation en est un des prémisses) : la mise en concurrence s'aggraverait et les PRP seraient de règle. Ce n'est pas le service public que nous voulons, celui d'un égal accès pour tous, avec des personnels titulaires et un statut qui les protège.

Les postes à responsabilités particulières (PRP)

Le nombre de PRP est de plus en plus important, et remet en cause les droits à mutation des fonctionnaires.
L'ouverture de PRP « repose sur une identification préa-lable des postes dont la technicité, les enjeux ou le niveau de responsabilité sont particulièrement importants ». Ils concernent l'ensemble des catégories A, B et C.
En privilégiant les « compétences individuelles » par rapport à la reconnaissance collective des qualifications, l'affectation sur les PRP échappe de fait aux règles de droit commun des mouvements et a des conséquences graves pour les personnels : non-respect des décisions prises après avis des CAP sur la base de barèmes quantifiables ; mise en concurrence des personnels entre eux.
Ce dispositif n'a qu'un objectif : permettre aux présidents d'université, chefs d'établissement et de service de choisir leurs personnels hors de tout contrôle paritaire.

La gestion au « mérite » des carrières et des rémunérations

L'ensemble de la politique que nous subissons est orientée dans le sens de l'individualisation des carrières et des rémunérations.
La Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) s'étendrait aux C en 2012 et aux autres filières que les administratifs. Elle vise à individualiser les indemnités en fonction du poste et des résultats de l'agent. La cotation des postes en six groupes au sein de chaque corps remet en cause le libre accès aux postes tel que nous le connaissons avec le mouvement.
Dans un contexte où seul le montant des primes évolue un peu alors que la valeur du point d'indice est gelée, c'est la traduction d'une forme semi-privatisée du recrutement et de la fixation des rémunérations, à l'opposé de l'égalité de traitement que nous défendons.

Ce que nous revendiquons

La préservation du statut général et des statuts particuliers

Le principe fondamental d'égalité de traitement des fonctionnaires répond à celui, tout aussi fondateur, d'égalité de traitement des usagers. L'un est la raison d'être de l'autre, l'ensemble tissant le lien social indéfectible entre l'État et le citoyen, que celui-ci soit fonctionnaire ou usager.
Ainsi le statut général encadre les droits et obligations de tous les fonctionnaires tout en protégeant l'usager.
Les statuts particuliers, en définissant les corps statutaires, permettent de décliner le statut général à la variété des missions confiées aux fonctionnaires.
Ils sont indispensables pour permettre d'organiser, d'une part les recrutements aux niveaux de qualification et, éventuellement, de spécialité requis par les missions de service public dans leur extrême diversité, d'autre part la carrière des agents. L'apparition de besoins nouveaux peut justifier des évolutions, voire la création de corps nouveaux.

Une brèche a été ouverte depuis la mise en œuvre du décret Sapin qui, tout en permettant une résorption partielle de la précarité dans la fonction publique, a ouvert la porte au recrutement sans concours au pied de la grille indiciaire.

Le SNASUB revendique :
- le maintien du principe du concours et à celui de la nomination dans l'ordre du classement établi par un jury impartial et souverain ;
- le maintien du recrutement par concours à tous les niveaux de qualification, même au niveau VI de recrutement (sans diplôme), qui devrait rester marginal dans notre secteur ;
- pour tous les autres niveaux, la possession préalable d'un diplôme national, ou de son équivalent, en fonction du niveau de qualification requis ;
- la reconnaissance d'équivalence de diplôme à partir de formation continue et de fonctions exercées, à la condition expresse que la validation de cette expérience soit faite par des enseignants et des professionnels du service public non liés hiérarchiquement aux postulants ;

Le SNASUB exige des normes nationales en matière de concours et s'oppose à toute forme de recrutement local qui serait laissé à l'initiative des chefs de service, d'établissement ou des présidents d'université.

Former les personnels

Formation initiale

La prise de fonctions doit être précédée d'une période de formation qui suive immédiatement le recrutement et soit reconnue comme un diplôme professionnel. Sa durée ne devrait en aucun cas être inférieure à 1 mois. Le SNASUB demande la mise en place de tuteurs pendant l'année pour aider l'agent sur le poste.

Formation continue

Chaque fonctionnaire devrait avoir accès tout au long de sa carrière sans aucune perte de salaire :
– à une formation pour préparer des concours ;
- à une formation personnelle choisie, vocation première du congé formation ;
– à une formation « adaptation », comprise sur le temps de travail, destinée à maintenir le niveau de compétences collectives des services en fonction des évolutions réglementaires et techniques ;
- à une formation « conversion » afin de permettre aux collègues qui le souhaitent de changer de parcours professionnel.

Validation des acquis de l'expérience (VAE) dans la Fonction publique

L'éducation tout au long de la vie est d'abord fondée sur un ensemble de droits à l'éducation et à la formation initiale, à la qualification et à sa reconnaissance, à la formation permanente sur le temps de travail, à la VAE. Ces droits individuels doivent être garantis par la loi d'abord et par des accords collectifs.

Il faut reconsidérer la qualification des emplois et reconnaître les qualifications mises en œuvre par les personnels dans leur travail, qu'elles soient acquises par la formation académique ou par la pratique professionnelle. La démarche VAE, troisième voie de certification, mission éducative de service public à part entière, doit être gratuite.

La reconnaissance collective des qualifications et le droit à la carrière

Le management actuel prétend substituer les notions de «performance individuelle» à celle d'efficacité collective, et de «compétence» à celle de qualification. Les compétences relèvent de l'individu, les qualifications sont définies par des niveaux de diplômes nationaux et ouvrent droit à des niveaux de rémunération égaux pour tous. La notion de compétences sert aux employeurs à sous-rémunérer les salariés en diluant les repères collectifs, à mettre en concurrence les agents entre eux pour la part indemnitaire et la progression de carrière.
La généralisation des corps à un seul grade permettrait de parcourir sans entrave toute l'échelle indiciaire.
Le SNASUB n'accepte pas le principe des postes à profil et considère que les emplois fonctionnels généralisés contredisent le principe cardinal de la Fonction publique de la séparation du grade et de l'emploi.

Catégorie A

Le SNASUB s'est opposé à la réforme du statut des attachés et à la mise en extinction du corps des CASU. L'un étant le préalable à l'autre. Donner des responsabilités supplémentaires aux uns sans formation spécifique supplémentaire et sans réelle revalorisation ; ne laisser aux autres que la sortie de l'emploi fonctionnel, avec la mise en place du GRAF, participe de la même volonté de casser les statuts et faire fonctionner l'administration à moindre coût avec des personnels plus malléables.

Parce qu'il défend l'indépendance du fonctionnaire dans l'exercice de ses missions, le SNASUB réaffirme son attachement au maintien de corps d'encadrement supérieur ayant vocation à occuper des postes de haut niveau de responsabilité et constituant un débouché de carrière pour les corps de A-type.
Par ailleurs, tous les corps de A-type (ADAENES, Ingénieurs d'études) doivent bénéficier d'une grille indiciaire identique et revalorisée. Les Bibliothécaires doivent y être intégrés.

C'est pourquoi nous revendiquons :
- des corps d'encadrement supérieurs à un grade, formés, reconnus et revalorisés sur la base de la grille la plus favorable, représentant des débouchés pour les corps des catégories A-type et recrutés par concours au niveau I ;
- des corps de A-type a un seul grade recrutés par concours au niveau licence (niveau II), formés, reconnus et revalorisés sur la base de la grille la plus favorable, bénéficiant de meilleures possibilités d'accès aux corps.

Catégorie B

La récente réforme de la catégorie B s'est avérée être un formidable jeu de dupes. Elle avait en effet pour but premier de faire avaler aux fonctionnaires de catégorie B les suppressions de postes administratifs contre quelques gains indiciaires… sont loin de compenser les pertes conséquentes du pouvoir d'achat (-10% depuis 2000).
Pire, pour les SAENES, cette revalorisation au rabais a même consisté pour les ministères de la fonction publique et de l'éducation nationale, par la redéfinition des missions statutaires du corps, à imposer aux personnels des missions d'encadrement renforcées.
L'objectif était de pouvoir « s'offrir » des fonctionnaires chargés d'encadrer des équipes ou des services sans leur en reconnaître le statut (de catégorie A), ni même évidemment la rémunération.

Le SNASUB-FSU se prononce contre cette déqualification à l'œuvre. Les postes d'encadrement doivent être maintenus ou requalifiés en catégorie A ; cette requalification massive des postes d'encadrement en catégorie A doit permettre d'offrir aux fonctionnaires de catégorie B de larges possibilités de promotion interne ;

Le SNASUB-FSU exige, dans le cadre général de la reconstruction de la grille des rémunérations, une réelle revalorisation des salaires pour la catégorie B permettant d'en finir avec la « smicardisation » des rémunérations.

Catégorie C

Les personnels de catégorie C sont aujourd'hui les plus nombreux dans nos secteurs. Ils sont la preuve que l'Etat-patron n'a pas grande considération pour ses agents : l'extrême faiblesse de leur rémunération (soumise au SMIC et à son évolution « naturelle ») constitue un scandale permanent renforcé par le fait que la grande majorité de ces personnels exercent des missions supérieures à leur statut.
L'organisation de la carrière en catégorie C relève également du scandale : des corps à 4 grades, qui ne permettent pas à chaque agent de parvenir au sommet en

fin de carrière, compte-tenu des nombreux obstacles entre les grades que constituent les trop faibles possibilités d'avancement accordées par les ministères, ou bien, par l'introduction d'échelons sommitaux accessibles au choix.

Le SNASUB-FSU revendique des corps de catégorie C (permettant notamment l'accès à la Fonction publique sans condition de diplôme) à un seul grade, dont les échelons revalorisés seraient accessibles automatiquement, à l'ancienneté ;
Le SNASUB-FSU revendique un plan massif de requalification des emplois (par la transformation des emplois de catégorie C en catégorie B, à emploi constant) et des personnels concernés, permettant de mettre fin à l'écart existant entre les missions assurées et les emplois occupés.
Le SNASUB-FSU exige une augmentation générale des salaires permettant enfin d'en finir avec les rémunérations trop faibles en catégorie C.

A l'opposé de la politique gouvernementale actuelle pilotée par les ministères des finances et de la fonction publique, pour l'ensemble des catégories, le SNASUB-FSU revendique :

- la reconstruction globale de la grille indiciaire offrant une perspective de réelle revalorisation salariale pour tous, des déroulements de carrières plus attractifs et revalorisées, de meilleures conditions d'avancement et de promotion ;
- l'arrêt de la politique de déqualification des emplois (extinction du corps des CASU, CIGEM, réforme du B...) et la mise en œuvre de véritables plans de requalification des emplois et des personnels ;
- la suppression de l'entretien professionnel comme instrument de gestion des carrières ;
- la réunion sous un seul statut des personnels de l'AENES et des ITRF, avec deux grandes filières, l'une administrative et l'autre technique, en reprenant les aspects les plus favorables des deux filières actuelles ;
- le maintien du caractère interministériel des corps des personnels des Bibliothèques qui ont vocation à servir dans des établissements et des services (bibliothèques) dotés de missions spécifiques et qui ont une responsabilité particulière en tant que fonctionnaires de l'Etat. C'est une affirmation de notre rapport à notre outil de travail. En conséquence, nous sommes opposés à l'intégration de corps des personnels des bibliothèques dans les corps de la filière ITRF, dans la branche d'activité professionnelle F.

Précarité

Combattre la précarité, ne pas l'accompagner

Selon les chiffres officiels, le nombre de contractuels a augmenté de 31% en dix ans, toutes fonctions publiques confondues. Dans l'Education nationale, l'augmentation a été de 16% entre 2005 et 2009 dans la filière administrative et ITRF. Ces chiffres traduisent à eux seuls la dérive après des plus de 8 ans de suppressions massives d'emplois.

Cette situation a été exploitée par le gouvernement Sarkozy dans le but, non de conforter la fonction publique mais de la fragiliser. Ainsi, la loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, votée le 1er mars 2012, a été présentée comme une loi visant à combattre la précarité. Rien n'est plus faux. Elle s'adosse à un budget d'austérité et accompagne la politique de déstabilisation du statut de la fonction en développant les CDI. En même temps, pour une faible partie des contractuels, elle va tout de même servir de levier pour leur titularisation estimée à environ 5% du total des 890 000 contractuels (en 4 ans). Ces chiffres gouvernementaux prouvent que nous sommes loin de la résorption de la précarité dans la Fonction publique ! Le réemploi va s'avérer difficile, augmentant le turn-over des personnels. Le SNASUB combat, bien sûr, la multiplication des contrats mais ne saurait ignorer le sort fait aux actuels contractuels qui seraient jetés à la rue après 1 ou 2 ans de contrats alors qu'ils ont pu être présents depuis des années.

Les CDI dans la fonction publique n'ont que peu de rapport avec ceux rencontrés dans le privé. Dans ce secteur, il existe des conventions collectives, des garanties arrachées par des décennies de lutte. Dans le public, ces luttes n'ont pas encore eu lieu (et pour cause) car le CDI n'était pas présent.

Le SNASUB revendique :

- l'arrêt du recrutement de tout nouveau personnel non titulaire, sous quelque forme de précarité que ce soit ;

- le maintien des actuels personnels contractuels jusqu'à leur titularisation ;

- la titularisation sans concours en catégorie C de tous les auxiliaires, contractuels, vacataires qui le souhaitent, quel que soit leur support de rémunération, à partir du moment où ils justifient de 2 ans d'ancienneté en équivalent temps plein ;

- l'intégration par examen professionnel des contractuels qui remplissent des fonctions de niveaux A et B ;

- l'utilisation de la totalité des crédits de remplacement pour créer des emplois de fonctionnaires titulaires, y compris pour couvrir les besoins de remplacement ;

- la création de nouveaux corps de fonctionnaires, si nécessaire ;

- la possibilité pour ces personnels d'accéder à une formation appropriée, permettant à ceux qui le souhaitent de se présenter aux concours de la fonction publique ;

- l'accès de tous les non titulaires aux indemnités, à l'action sociale ;

La satisfaction de ces revendications implique la création d'emplois statutaires à hauteur des besoins, à tous les niveaux de qualification requis. Cela implique également la création d'emplois de titulaires remplaçants dans tous les corps.

Action sociale

En promouvant la prestation collective, l'action sociale doit permettre aux personnels d'exercer leurs missions dans de meilleures conditions et être un élément d'attractivité de nos carrières en contribuant au mieux-être du fonctionnaire dans son travail et dans sa vie privée.
Pourtant, les crédits d'action sociale, qui vont jusqu'à 2,26 % pour les ministères économiques et sociaux, représentent seulement 0,69 % de la masse salariale au MEN.
Les prestations dont bénéficient les personnels du Men relèvent en grande partie des prestations interministérielles.

Le CESU remplace la prestation pour la garde de jeunes enfants. Le SNASUB et la FSU n'ont pas revendiqué le remplacement de cette prestation, qui aurait pu être considérablement améliorée. Par ailleurs, le choix d'un prestataire marchand et non d'un prestataire de l'économie sociale est très contestable.
L'action syndicale a permis des avancées (élargissement du droit aux chèques vacances, montant du CESU).

La reconnaissance des droits des travailleurs handicapés est un combat, tant au niveau collectif qu'au niveau individuel. Qu'il s'agisse d'une titularisation difficile, de problèmes d'aménagement du poste de travail ou d'insertion, les collègues peuvent compter sur le soutien actif du SNASUB. Sont en jeu la reconnaissance du droit à la différence et à la compensation du handicap.
Si l'action sociale est bien un élément de la gestion des personnels, elle ne saurait pour autant se substituer à la politique salariale, ni être réduite à pallier les carences de l'administration.
L'entrée en vigueur des responsabilités et compétences élargies (RCE) dans certaines Universités a montré que l'action sociale en faveur des personnels n'allait pas de soi.

Le SNASUB revendique les moyens budgétaires nécessaires pour une action sociale à la hauteur des besoins et qui soit un droit effectif pour tous (actifs et retraités, titulaires et non titulaires) répondant aux principes d'égalité et d'équité.
Pour le SNASUB, les revendications collectives demeurent une priorité parce qu'elles garantissent l'égalité de traitement de tous les fonctionnaires. Le SNASUB s'oppose donc à la stratégie de GRH prônée par le ministère qui favorise l'action sociale individuelle au détriment du collectif.
Le SNASUB se prononce contre la gestion des crédits d'action sociale par établissement. Elle doit continuer à être financée par l'État et gérée de manière centralisée dans les services académiques.

Il convient donc :

- de favoriser la restauration collective ;
- d'impulser un élan prioritaire pour le logement social ;
- élargir les conditions d'attribution de l'ensemble des prestations ;
- d'augmenter les plafonds d'attribution et le montant des aides ;
- d'élargir à l'ensemble des agents les possibilités d'accès aux loisirs et à la culture : délivrance d'un "Pass éducation" pour tous les personnels ;
- de créer une action sociale en faveur des personnels retraités (prestation dépendance) ;
- de créer un véritable accompagnement à la prise de poste et l'aménagement des postes de travail pour les personnels handicapés.

Paritarisme

En défense du paritarisme et du rôle des représentants des personnels

Dans ce contexte si particulier dans lequel la nouvelle GRH tente de casser les repères collectifs et les règles de gestion collective des personnels, le SNASUB-FSU exige le respect de l'égalité de traitement des agents entre eux.

Pour cela, nous revendiquons évidemment des critères de gestion transparents et objectifs, à chaque opération, s'appuyant sur le respect des droits statutaires : barèmes de gestion, règles de départage transparentes…

Comme nous exigeons que le rôle des commissaires paritaires et des représentants du personnel soit réellement reconnu par les hiérarchies.

Les élus SNASUB sont les élus de tous les personnels, syndiqués et non syndiqués, ce sont leurs représentants face à l'administration.

Ils défendent individuellement tous les collègues en s'appuyant sur les revendications collectives.

Au moment où certains principes fondateurs de la fonction publique comme l'équité ou l'égalité de traitement sont mis à mal, au moment où la notation est remplacée par une évaluation non quantifiée, et donc difficilement mesurable, les commissaires paritaires sont le dernier rempart pour éviter aux collègues l'arbitraire et le clientélisme.

La notion de mérite utilisée par l'administration lors des opérations de gestion, pour justifier des promotions en dehors de tout barème ou pour faire varier la part indemnitaire de la rémunération en dehors de tout contrôle, tend à se généraliser pour tous les personnels. Le principe des postes à profil ou des emplois fonctionnels et leur développement fausse le mouvement ou le réduisent à l'enregistrement des choix de l'administration. Cela n'est pas tolérable.

Nous réaffirmons qu'un fonctionnaire a vocation à occuper tous les emplois du corps auquel il appartient. La formation initiale et continue, l'ancienneté et l'expérience, garantissent les compétences des personnels.

Motion revendicative

Les CAP, des outils de défense individuelle et collective à conserver et à développer.

Les attaques contre le paritarisme sont nombreuses et il nous faut refuser tous les projets qui tendent à réduire le champ des compétences des CAP aux seules questions relatives aux mesures disciplinaires et au licenciement. Les mutations, l'avancement, l'évaluation, la titularisation, les réductions d'ancienneté doivent demeurer de la compétence des CAP et non pas de la simple gestion locale.

De plus, les conditions de travail liées notamment aux suppressions de postes et aux exigences de l'institution développent une véritable souffrance au travail chez les collègues qui sont de plus en plus nombreux à avoir besoin d'être défendus. Les réformes structurelles qui ont une incidence sur les conditions de travail devraient être débattues avec les représentants du personnel : regroupements comptables, mutualisations, suppressions de structures (IA, DRJS, DDJS, CREPS) et pas seulement le cas échéant dans de pseudo groupes de travail ou être mis en place sans concertation.

Les nouveaux comités techniques prévus par le décret n° 2011-184

Les CT ont été réformés à l'issue des discussions consacrée à la rénovation du dialogue social entamée par le gouvernement en 2008. Ils sont saisis pour examiner les questions concernant l'organisation et le fonctionnement des services, la gestion prévisionnelle des emplois, les règles statutaires, la politique indemnitaire, la formation des personnels... Lorsque les suppressions de postes ou des réorganisations de services y sont présentées, la FSU et le SNASUB y mènent un combat pour exiger de l'administration des informations précises, pour exprimer les revendications et exprimer un avis.
Contre la volonté des ministres, recteurs et de certains présidents d'université de transformer ces instances de dialogue social en simples chambres d'enregistrement, le SNASUB-FSU entend faire de ces instances des lieux de débat, d'information et d'expression des revendications sans complaisance. Il se prononce pour la mise en place de CT locaux dans les rectorats, les IA, les CROUS.

Les nouveaux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail prévus par le décret n° 2011-774

Issus également de discussions entre les organisations syndicales et le gouvernement, les CHSCT remplacent les CHS. Ils deviennent des structures importantes dans lesquelles nos représentants doivent siéger.
Le SNASUB-FSU doit prendre toute sa place dans ces instances pour y défendre les intérêts des personnels en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que sur le volet des conditions de travail.
Nous y défendrons notamment le droit à une véritable médecine de prévention et à une véritable médecine du travail.
Nous veillerons à ce que soient mises en œuvre de véritables politiques de prévention et de reconnaissance des risques professionnels, y compris sur la question du harcèlement moral.
Le SNASUB-FSU fait une priorité de la lutte contre la souffrance au travail et contre tout type de violence au travail.

Complément au rapport financier

La remontée des comptes trop tardive d'une section académique, le 16 décembre 2011, n'a pas permis de transmettre à l'expert-comptable l'ensemble des comptabilités à la date initialement prévue du 2 novembre 2011 pour les soumettre ensuite au contrôle du commissaire aux comptes.

Les comptes globaux du SNASUB (siège et sections académiques), découlant de l'application de la loi du 20 août 2008, n'ont donc pu être validés par la Commission administrative nationale du 17 janvier 2012 et les résultats de l'exercice 2010-2011 affectés après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes.

Ce retard a été préjudiciable à l'éclairage de l'ensemble des opérations comptables.

La loi du 20 août 2008 qui s'applique à partir de l'exercice 2010-2011 met en effet en œuvre de nouvelles modalités de comptabilisation. Les excédents sont désormais affectés en réserves ou maintenus en report à nouveau. Seuls peuvent être provisionnés les financements d'actions de solidarité régies statutairement. Il s'ensuit une modification des écritures initialement passées, qui ne modifie pas au fond la situation financière globale du SNASUB-FSU mais sa date de constat.

Les comptes annuels du SNASUB-FSU seront arrêtés définitivement par la Commission administrative nationale du 20 mars 2012.

Un rapport financier complémentaire sera adressé à chaque adhérent pour qu'il puisse prendre connaissance de ses nouvelles conclusions.

Françoise ELIOT, Trésorière Nationale

Rassemblons et renforçons le SNASUB-FSU !
Motion d'orientation

Une situation périlleuse !

Ces dernières années ont été lourdes de reculs infligés aux salariés - et plus largement à la population - par les gouvernements Sarkozy-Fillon. Dès le début du quinquennat, ils ont mené une politique soumettant la Fonction publique et les services publics aux normes du capitalisme libéral mondialisé. La crise systémique qui secoue l'économie mondiale conduit les gouvernants à aggraver les politiques d'austérité pour tenter de faire payer les salariés, les retraités, les jeunes et les peuples.

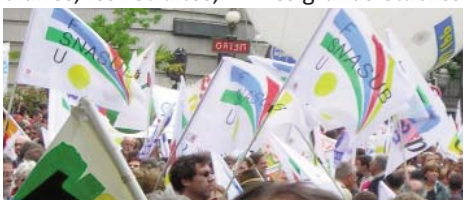

Depuis 2008, l'accélération de cette crise gangrène l'économie et les finances des Etats, dont ceux de la zone Euro. Et toutes les politiques qui se refusent à intervenir directement sur l'économie et la monnaie, à développer les droits sociaux, ne font qu'aggraver la crise. De ce point de vue, aucune mesure d'austérité ne saurait être d'une quelconque efficacité pour juguler les effets de celle-ci. Au contraire, la récession généralisée que produiraient de telles mesures démultiplierait les conséquences sociales désastreuses.
La situation est donc périlleuse à bien des égards. Dès lors, le mouvement syndical a des responsabilités pour organiser la résistance aux mauvais coups et formuler des revendications constituant des alternatives possibles, pour garantir ou améliorer le niveau de vie des travailleurs et de la population.

De ce point de vue, nos aspirations à une répartition des richesses juste et solidaire, à des droits sociaux et démocratiques élargis et respectés, à l'égalité d'accès aux droits élémentaires pour tous doivent être réaffirmées.

Une situation fortement dégradée dans nos secteurs

Avec la « Révision générale des politiques publiques » (RGPP), ce sont des milliers d'emplois publics qui ont été supprimés (près de 150.000 depuis 2007 dans la FPE, près de 7.000 dans nos secteurs). C'est la finalité même du travail des personnels qui est remise en cause d'autant que cette réorientation des politiques publiques cherche à livrer au secteur privé et à la concurrence des pans entiers des services publics (privatisations, partenariats public-privé…).

De nombreuses missions ont été décentralisées, avec entre autre pour effet l'éclatement des politiques les régissant, le désengagement de l'État quant au financement de celles-ci, la mise en difficulté des personnels responsables de leur mise en oeuvre.

Les collectifs de travail se sont vus malmenés ou purement et simplement éclatés. C'est le cas dans les services académiques saignés de leurs emplois au motif d'efficience budgétaire et de mutualisations forcenées imposées par la « nouvelle gouvernance » des académies.

Dans les établissements scolaires, les suppressions sont intervenues dans un contexte de sous-effectif chronique, dégradant toujours plus les conditions de travail des personnels.
C'est cette même politique qui a inspiré la LRU, étranglant budgétairement les universités pour les contraindre à des méga regroupements sous la coupe des PRES ou de fondations de droits privé, soumettant les personnels à une déréglementation sauvage et aux potentats locaux.
Les grands établissements ne sont pas épargnés, menacés dans leur existence même pour certains.

Avec l'individualisation au coeur de la nouvelle GRH et la mise en concurrence des personnels entre eux, la défense des intérêts généraux et catégoriels est rendue plus difficile. Entre les difficultés occasionnées par le sous-effectif et le manque de moyens, la souffrance engendrée par le travail lui-même et la multitude de situations individuelles, il est de plus en plus difficile de dégager des revendications communes forgeant les solidarités indispensables à l'action collective.

Les droits et garanties collectives afférents à nos statuts sont largement menacés. L'adoption de la loi « mobilité » ouvre la voie aux responsables RH pour s'affranchir autant que de besoin des garanties statutaires. Quand ce n'est pas directement, c'est de manière détournée, parfois avec l'assentiment d'organisations syndicales. Ainsi A&I-UNSA fit la promotion de la Prime de fonctions et de résultats, acceptant par là-même la possibilité d'individualiser davantage les rémunérations et de subordonner un peu plus les collègues à leur hiérarchie.

L'augmentation importante du nombre de personnels contractuels pour faire face à des besoins permanents du service public, combinée aux effets des suppressions d'emplois, conduit à des logiques de concurrence entre les différentes formes d'emplois. Concurrence entre emploi titulaire et emploi contractuel ; concurrence entre types de contrat... Cela n'est pas sans poser des questions complexes au mouvement syndical dès lors qu'il cherche à défendre les intérêts de TOUS les personnels.

Nos secteurs de syndicalisation sont également victimes de reculs imposés à l'ensemble des salariés. Le mouvement social d'octobre 2010 pour défendre les retraites, malgré de puissantes mobilisations, s'est conclu par un échec même si le gouvernement voulait aller encore plus loin. Là aussi, même si ce n'est pas le seul motif, le mouvement syndical a été traversé de contradictions importantes, entre l'isolement sectaire et stérile du point de vue de la construction du mouvement de FO d'un côté et l'abandon par la CFDT de la perspective des 60 ans et du système de répartition de l'autre. L'intersyndicale eut donc à organiser la mobilisation autour de mots d'ordre et d'un calendrier de « compromis », qui rendaient très difficile la confrontation avec le gouvernement à la hauteur où celui-ci fixait les enjeux.

Liste

Rassemblons et renforçons le SNASUB-FSU !

	NOM	PRÉNOM	CORPS	SECTEUR	ACADÉMIE	TENDANCE
1	LÉVÉDER	Bruno	SAENES	Services	RENNES	H T
2	ÉLIOT	Françoise	SAENES	EPLE	REIMS	U & A
3	BOYER	Pierre	ADAENES	CROUS	CRÉTEIL	H T
4	LEMAIRE	Arlette	IGE RF	Services	NANCY-METZ	U & A
5	BONNEAU	Béatrice	CONSERVATEUR	Bibliothèques	PARIS	H T
6	TEISSIER	Bernard	IGE RF	Supérieur	LYON	É É
7	AURIGNY	Jacques	CASU	EPLE	PARIS	U & A
8	BELTRAN	Céline	SAENES	EPLE	AIX-MARSEILLE	U & A
9	PETIT	Hervé	BAS	BIBLIOTHÈQUES	TOULOUSE	U & A
10	LEMAÎTRE	Arnaud	SAENES	EPLE	MONTPELLIER	H T
11	LALOUETTE	Philippe	SAENES	EPLE	AMIENS	H T
12	FERRETTE	François	SAENES	SERVICES	CAEN	U & A
13	POUPET	Sébastien	ADJAENES	EPLE	LYON	H T
14	VECCHIUTTI	Thomas	ADAENES	EPLE	CORSE	U & A
15	VIERON-LEPOUTRE	Christian	BAS	BIBLIOTHÈQUES	BESANÇON	É É
16	CORNILLON	Marie-Dolorès	CASU	EPLE	PARIS	U & A
17	GIRAL	Julien	ASI RF	SUPÉRIEUR	CRÉTEIL	U & A
18	MAHIEUX	Yann	ADJAENES	SERVICES	CRÉTEIL	U & A
19	BOCHE	Alexis	ADAENES	SUPÉRIEUR	ORLÉANS-TOURS	U & A
20	DONNÉ LACOUTURE	Sylvie	TECH RF	SERVICES	VERSAILLES	U & A
21	CORDOVA-SCHMITT	Bettina	BAS	BIBLIOTHÈQUES	PARIS	H T
22	SERRANO	Conception	SAENES	SERVICES	MONTPELLIER	U & A
23	HEBERT	Pierre	IGE RF	SUPÉRIEUR	ROUEN	H T
24	TOURNOIS	Pascal	SAENES	SERVICES	NICE	U & A
25	LE BEUVANT	Jacques	CASU	EPLE	RENNES	P R S I
26	BEVILACQUA	Arnaud	SAENES	EPLE	AMIENS	H T
27	WILNER	Jacqueline	ADAENES	RETRAITÉE	REIMS	U & A
28	RAMPON	Philippe	ADAENES	RETRAITÉ	GRENOBLE	U & A
29	MARTIN DARMON	Michèle	CASU	RETRAITÉE	BORDEAUX	U & A
30	DUFÈTRE	Marc	BAS	BIBLIOTHÈQUES	RÉUNION	H T
31	BUCHET	Mauricette	ADJAENES	EPLE	AIX-MARSEILLE	U & A
32	PAULHAN	Gérard	SAENES	CIO	LIMOGES	U & A
33	RAMONDOU	Dominique	ADJAENES	SUPÉRIEUR	TOULOUSE	U & A
34	GUÉANT	Bernard	ADJAENES	SERVICES	AMIENS	H T
35	DUCOMET	Anne	BIB	BIBLIOTHÈQUES	PARIS	H T
36	CARABINI	Jean-Claude	SAENES	EPLE	BORDEAUX	H T
37	PINON	Jean-Luc	ADAENES	EPLE	RENNES	H T
38	SILVERI	Antonia	ADJAENES	CIO	NICE	U & A
39	POUSSON	Thierry	ADAENES	EPLE	BORDEAUX	H T
40	SONREL	Christophe	ADAENES	JEUNESSE ET SPORTS	NANCY-METZ	U & A
41	CANON	Christine	ADJAENES	EPLE	DIJON	H T
42	DIETRICH	Jacky	MAGASINIER	BIBLIOTHÈQUES	STRASBOURG	H T
43	HIE	Magali	CONTRACTUELLE	SERVICES	CAEN	H T
44	BARTHEL	Nicolas	ADAENES	EPLE	PARIS	H T
45	PICHONNEAU	Catherine	MAGASINIER	BIBLIOTHÈQUES	PARIS	H T
46	FABRESSE	Jean-Michel	TECH RF	SUPÉRIEUR	ORLÉANS-TOURS	H T
47	OLIVIERI	Laurence	SAENES	EPLE	CORSE	U & A
48	BONICALZI	François	IGE RF	SUPÉRIEUR	LYON	H T
49	DREMEAU	Nathalie	BAS	BIBLIOTHÈQUES	NANTES	H T
50	PARTY	Rémy	ADAENES	SUPÉRIEUR	NANCY-METZ	H T
51	GUILLAUME	Françoise	SAENES	EPLE	GRENOBLE	U & A
52	CAVALLUCCI	Rémy	ADAENES	EPLE	VERSAILLES	U & A
53	MAROL	Béatrice	SAENES	CROUS	CLERMONT-FERRAND	U & A
54	BOURGEOIS	Marie-Reine	ADJAENES	SERVICES	REIMS	U & A
55	DELEFORGE	Nicole	SAENES	SERVICES	LILLE	H T
56	JOUET	Nelly	ADJAENES	SERVICES	RENNES	H T
57	LIMOUSIN	Yves	CE DOC	RETRAITÉ	GRENOBLE	H T
58	GANOZZI	Marie	ADT RF	SUPÉRIEUR	LYON	É É
59	PIEPRZOWNIK	Pierre	CASU	RETRAITÉ	TOULOUSE	U & A
60	PAVILLARD	Anne-Marie	BAS	RETRAITÉE	VERSAILLES	É É

Bruno LÉVÉDER

Françoise ELIOT

Pierre BOYER

Arlette LEMAIRE

Jacques AURIGNY

Rassemblons et renforçons le SNASUB-FSU !
Motion d'orientation

Le syndicalisme n'a d'autre choix que de relever le défi !

Notre syndicalisme ne peut se satisfaire d'objectifs revendicatifs au rabais, touchant à peine aux marges de la politique menée depuis cinq ans. Et même si les mobilisations que nous avons impulsées n'ont pas permis de gagner, nous ne sommes pas résignés.

Notre syndicalisme doit construire les rapports de force pour porter les revendications et les négocier au mieux, tout en s'interrogeant à chaque moment sur l'opportunité à poursuivre des discussions avec le gouvernement. Nous refusons tout marché qui consisterait à accepter des avancées pour quelques uns en contrepartie de reculs pour le plus grand nombre. Car nous sommes convaincus de la capacité des personnels à retrouver massivement le chemin de la mobilisation, autour de valeurs et de revendications permettant de défendre leurs intérêts de salariés et ceux du service public.

Relever le défi, c'est d'abord être convaincu que les contre-réformes de ces dernières années ne sauraient constituer un horizon indépassable.

Relever le défi c'est n'avoir de cesse d'affirmer :

□ que la RGPP n'a d'autre finalité que de dépecer l'Etat de nombre de ses missions essentielles et de les livrer au secteur privé : nous exigeons non seulement son abandon, mais aussi la reconstruction de tout ce qui a été brisé ! Non aux suppressions d'emplois, pour des créations à la hauteur des besoins ! Nous restons fermement opposés à toute nouvelle phase de décentralisation qui n'aurait pour but que le désengagement de l'Etat et pour conséquence, entre autre, l'inégalité d'accès aux services publics ;

□ que la LRU et la loi Recherche doivent être abrogées et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dotés des budgets et des postes nécessaires à l'exécution des missions qui leur sont dévolues dans le cadre d'une politique nationale ;

□ que la concurrence entre les types d'emplois est inacceptable : pour nous, c'est l'emploi public à statut qui doit être la règle ; nous devons enfin gagner un plan général de titularisation avec les créations d'emplois nécessaires ;

□ que chaque agent a droit à un salaire et une carrière décents ; contre le gel des salaires et le blocage des carrières, qui n'ont d'autres conséquences que la déqualification croissante des emplois en rapport aux missions exercées (« smicardisation » des salaires - touchant particulièrement les femmes -, catégorie C utilisée massivement à des missions de plus en plus qualifiées, missions d'encadrement étendues à la catégorie B, mise en oeuvre du CIGEM pour les attachés et extinction du corps des CASU…), nous opposons nos exigences d'augmentation générale des salaires, de revalorisation des grilles et d'une politique de requalification des emplois. Chaque retraité a droit à une pension décente.

□ que les processus d'individualisation des carrières et des salaires et de mise en concurrence des personnels nuisent à la dynamique collective nécessaire à la meilleure qualité des services publics et participent de la remise en cause de l'indépendance des agents : il faut à tous les niveaux rétablir le principe d'égalité de traitement ; il faut en finir avec ces processus qui mènent à de nombreuses situations de souffrance au travail.

Le SNASUB-FSU, parce qu'il est inter-filière et inter-catégoriel, est un véritable atout pour rassembler les personnels des bibliothèques, de l'AENES et les ITRF, de toute catégorie, de tout statut, titulaires ou non, parce qu'ils ont en commun, dans les établissements et les services des emplois et des métiers dont la finalité est d'accompagner, d'encadrer, de rendre possible l'acte d'enseignement, de recherche et de diffusion des connaissances et de la culture.

Un syndicalisme combatif, unitaire et rassembleur : le SNASUB-FSU au rendez-vous !

Pour imposer les revendications, le SNASUB-FSU cherche à mobiliser largement les personnels qu'il représente. Nos commissaires paritaires et nos délégués syndicaux seront partout des défenseurs acharnés des droits des collègues ainsi que les véritables porte-voix des revendications des personnels, relayant ainsi les aspirations à l'égalité de traitement et le refus du « clientélisme » ambiant.

Le SNASUB-FSU doit continuer de prendre toute sa place dans la FSU. Cette dernière est un outil nécessaire à la réalisation de l'unité des salariés du secteur de l'éducation (voire de la Fonction publique). Notre syndicat doit contribuer encore mieux à l'élaboration de ses analyses et de ses mandats, pour contrer la pensée unique et populariser d'autres choix économiques et sociaux. Une autre répartition des richesses permettrait de financer notre système de protection sociale sans régression : une assurance maladie de haut niveau pour tous ; le retour du droit à la retraite à 60 ans avec un minimum de pension à 75% du dernier traitement brut...

Le SNASUB-FSU rassemble les personnels qu'il représente et défend des perspectives d'unité syndicale, pour construire les rapports de forces nécessaires à faire aboutir les revendications. Cela implique parfois de mener devant les personnels les débats nécessaires pour s'opposer aux orientations d'accompagnement des politiques de destruction à l'oeuvre.

Yves LIMOUSIN

Marie GANOZZI

Rassemblons et renforçons le SNASUB-FSU !
Motion d'orientation

Au-delà de cette volonté d'unité syndicale combative, nous pensons, confortés en cela par l'émiettement du paysage syndical actuel, qu'un large débat doit s'ouvrir avec les salariés sur la question de la recomposition syndicale. Le mouvement syndical n'a pas pris suffisamment à bras le corps cette question. Cela a permis au gouvernement, notamment par la réforme du dialogue social, de tenter d'agir sur la composition et les équilibres du champ syndical.

Nous pensons qu'il est urgent de débattre et d'agir pour réunifier toutes les composantes du mouvement syndical qui cherchent à rendre possibles de nouvelles victoires de grande ampleur, qui refusent la soumission aux logiques libérales et défendent une perspective de transformation sociale. L'objectif : la reconstruction d'un syndicalisme unifié capable d'impulser des mobilisations à la hauteur des enjeux.

Un fonctionnement renouvelé, un travail en équipe à tous les niveaux !

A tous les niveaux, il n'y a pas suffisamment de militants. Pourtant, les succès du SNASUB-FSU aux élections professionnelles, la progression de sa syndicalisation et la réalisation réussie d'outils de communication installent le syndicat à un niveau de représentativité élevé.

Pour dépasser cette contradiction, pour renforcer et développer notre syndicat, nous souhaitons :

□ nous appuyer sur les équipes militantes, sectorielles et académiques, qui au quotidien font vivre le SNASUB-FSU ;

□ redonner sens et vie à la commission administrative nationale et au bureau national ;

□ renouveler et rajeunir l'équipe qui prendra en charge l'animation nationale du syndicat.

Au niveau académique, un travail considérable est réalisé. C'est un atout sur lequel il nous faut nous appuyer, en améliorant l'aller-retour entre les académies et le niveau national. Nous souhaitons que des militant-e-s investi-e-s dans leur académie puissent s'impliquer dans la commission administrative nationale et dans le bureau national, pour y apporter leur connaissance de la réalité de terrain.

Tous les secteurs doivent être représentés au BN pour les mêmes raisons. Leur activité contribue à la vitalité du SNASUB-FSU : nous les encouragerons, développerons et fédérerons afin qu'ils concourent à la mise en oeuvre de l'action syndicale la plus efficace.

Pierre PIEPRZOWNIK

Anne-Marie PAVILLARD

Il est essentiel de redonner la plus grande vitalité possible à nos instances nationales.
La CAN est l'instance d'élaboration des mandats, de confrontation des points de vue, d'échange des expériences, d'expression des difficultés et de recherche des voies de leur résolution. Le SNASUB-FSU a besoin d'une CAN fonctionnant pleinement dans laquelle les académies et les élus des listes décident des activités du syndicat dans le cadre des mandats de congrès.

Pour fonctionner au quotidien, la direction du SNASUB-FSU a besoin d'un cadre collectif de travail assidu, dans lequel les animateurs des secteurs, des principales sensibilités, les différentes catégories de métiers sont représentés. C'est le rôle du bureau national qui est l'exécutif du syndicat.
Pour réaliser les tâches courantes liées au suivi de l'animation du syndicat, à ses publications, à sa représentation, à sa gestion quotidienne, nous pensons que le secrétariat national doit rester modeste du point de vue de son effectif, de manière à ne pas dessaisir le BN de son rôle. Le SN aura pour fonction principale d'assurer le suivi transversal entre les BN.

Le SNASUB-FSU est entré dans une séquence où un certain nombre de ses militants fondateurs, qui ont construit et fait vivre le syndicat, atteignent l'âge de la retraite professionnelle. C'est donc l'occasion de renouveler ses équipes nationale et académiques.

Le souci de la transmission des savoir-faire et du capital d'expérience que des années d'animation au quotidien du syndicat ont permis d'accumuler doit également guider le travail de composition des prochaines instances nationales. Des tuilages doivent permettre de donner confiance à toutes celles et ceux qui voudraient reprendre le flambeau.

Le SNASUB-FSU sera au rendez-vous !

SUR UNE TELLE ORIENTATION PARTAGÉE, au-delà des sensibilités et vécus de chacun, nous souhaitons un réel rassemblement du syndicat qui lui permette d'être à la hauteur des enjeux : pour pouvoir enfin impulser, dans les mois ou années qui viennent, des mobilisations imposant la satisfaction des revendications. La situation économique et sociale ô combien périlleuse l'exige !

Votez et faites voter pour la liste

« Rassemblons et renforçons le SNASUB-FSU ! »

Résister & Construire

TOUS ENSEMBLE !

Résister !

Une crise économique d'une ampleur inédite dont les premières victimes sont les peuples

L'économie européenne est entrée dans une phase de crise sans précédent. Le taux de chômage atteint 10,3 % dans l'ensemble des pays de la zone euro, montant à 22,9 % de la population active et 49,6% des jeunes de moins de 25 ans en Espagne. En Grèce 18,8 % de la population active et 46,6 % des moins de 25 ans sont sans emploi.

En France, le taux de chômage est de 10%. Les salaires et les pensions sont gelés. Et combien de salariés précaires, tenus de travailler dans des conditions de plus en plus indignes pour des salaires de plus en plus dérisoires? 28 % des SDF ont déclaré avoir eu, avant de se retrouver à la rue, une profession.

La proportion d'anciens contractuels de droit public, ou, même d'anciens fonctionnaires, même si elle reste encore très faible, va croissant, ce qui démontre l'inanité de l'idée selon laquelle les agents publics vivraient encore dans une sorte de sanctuaire. Pire, environ 25 % des SDF déclarent travailler (CDD, intérim, CES ou autre petit boulot. 17 % des concernés « bénéficient » même d'un CDI.

Le remboursement de la dette : un odieux chantage

La réalité est que personne, à présent, n'est épargné par la crise du capitalisme et que le théâtre de la tragédie grecque s'étendra progressivement à l'Europe si rien n'est mis en œuvre pour enrayer la fuite en arrière du capitalisme aux abois. Rembourser la dette souscrite par des institutions financières pour que le système des profits continue de tourner est devenu insupportable. Aujourd'hui, l'Etat français consacre près de 50 milliards d'euros au remboursement des intérêts de la dette !

Nos statuts, nos acquis et nos métiers sont attaqués !

Nous subissons une offensive généralisée :

- Sur les moyens et les droits syndicaux en régression
- Sur la précarité avec comme objectif la substitution du contrat au statut au lieu de la revendication la plus juste et la plus unifiante : celle de la titularisation immédiate de tous les précaires
- Sur le siphonage de la sécurité sociale, de la santé, des mutuelles, des minima sociaux
- Sur les salaires désormais gelés
- Sur l'aggravation de la contre-réforme des retraites : il serait temps de remettre en débat la revendication de la retraite à 60 ans et des 37,5 années de cotisations
-Sur l'augmentation des impôts les plus injustes, la mise en place de la journée de carence, de la TVA sociale au détriment des plus modestes
- Sur le démantèlement de nos services publics avec le recours de plus en plus au privé et à l'externalisation des services et

NOS REVENDICATIONS IMMÉDIATES POUR LES SALARIÉS

SALAIRES
Une augmentation générale des salaires : + 300 euros minimum pour tous, 5% d'augmentation de la valeur du point d'indice et pas un salaire à moins de 1700 euros nets ; relèvement des bas salaires, défense du pouvoir d'achat de tous par l'indexation des salaires sur les prix ; intégration des régimes indemnitaires aux salaires.

CARRIÈRES
Une réelle amélioration des carrières à partir d'une refonte des grilles indiciaires (début de carrière du C à 1700 euros) qui permette un rythme d'avancement égal et accéléré pour tous et un départ en retraite avec une pension de 1700 euros minimum à 37,5 annuités et l'âge de référence à 60 ans.

STATUTS
Un statut commun plus avantageux, dans le cadre réaffirmé de la fonction publique de l'État, pour tous les personnels administratifs, techniques et des bibliothèques.

EMPLOI ET PRÉCARITÉ
A l'opposé du protocole Tron, le recrutement massif de fonctionnaires, permettant l'arrêt définitif de la précarité avec la titularisation des agents non titulaires ayant un an d'ancienneté cumulée, avec un reclassement basé sur l'ancienneté ; des emplois à temps complet au lieu de cumul à temps partiel. L'arrêt du recrutement de précaires.

EUROPE SOCIALE
Contre les traités européens qui organisent le recul social, Les convergences et l'unification par le haut de nos revendications : salaire, protection sociale, services publics… par l'organisation de luttes coordonnées.

Résister & Construire

TOUS ENSEMBLE !

Liste d'orientation syndicale

Jean-François Besançon	Bibliothèque nationale de France
Maud Bonnefon	Bibliothèque nationale de France
Henri Fourtine	Bibliothèque universitaire Paris 8
Cédric Dameron	Bibliothèque nationale de France
Danièle Patinet	Retraitée, académie de Dijon
Yannick Henrio	Bibliothèque publique d'information
Renée Hainaut	Bibliothèque nationale de France
Benoit Pénicaud	Bibliothèque universitaire Bordeaux 1
Chantal Masson	IUFM, Université de Bourgogne
Pierre Tramonti	Bibliothèque universitaire Paris 5
Mireille Russier	Retraitée, académie de Créteil
Sébastien Le Chevère	Bibliothèque nationale de France
Stéphanie Barillot	Université de Bourgogne
Gilles Meyer	Bibliothèque Sainte-Geneviève
Colette Laspalles	Bibliothèque nationale de France
Alain Jumpertz	Retraité, académie de Créteil
Georges Gottlieb	Bibliothèque nationale de France
Jean-François Jacq	Bibliothèque universitaire Paris 8
Yann Mathé	Bibliothèque nationale de France
Brigitte Chevalier	Agrosup Dijon
Xavier Bos	Bibliothèque nationale de France
Bruno Léveillé	Bibliothèque universitaire Paris 8
Isabelle Moccelin	Bibliothèque nationale de France
Frédéric Weisz	Bibliothèque nationale de France
Aline Chalot	CROUS de Paris
Jonathan Bruyez	Université Paris 8
Olivier Vô-Tân	Bibliothèque nationale de France
Christian Eury	CROUS de Caen

une privatisation rampante comme pour les CROUS, l'accentuation de la RGPP, les suppressions de postes avec pour corollaire le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux (comment croire dans ces conditions à un protocole d'accord pour résorber la précarité, qu'heureusement la FSU n'a pas signé).

Casse des statuts, individualisation des carrières, souffrance au travail

Tout cela entraîne **le développement de la souffrance au travail**, accentuée par le développement du salaire au mérite et la mise en place du salaire trinôme, la généralisation des entretiens professionnels conduisant à l'infantilisation, à l'arbitraire et au clientélisme, sous la houlette du N+1. La LRU et le passage aux RCE qui donnent un pouvoir exorbitant aux présidents d'université ne sont qu'un premier pas vers l'"autonomie" de tous les établissements de la maternelle à l'université.

Pour combattre toutes ces mesures réactionnaires qui vont s'accentuer sous le prétexte d'austérité et de récession et gagner sur nos revendications, il faudra compter sur nos propres forces et impulser, rassembler et soutenir dans la grève et dans les luttes tous les salariés, en oeuvrant pour l'unité la plus large et interprofessionnelle public-privé contre la destruction des tous les acquis sociaux obtenus de haute lutte par les travailleurs.

Dans ces secteurs, le SNASUB doit revendiquer clairement le retrait des mesures gouvernementales détruisant nos acquis et nos statuts, refuser la participation au « dialogue social » qui n'est qu'un jeu de dupes et engager dès maintenant, partout où c'est possible dans les établissements des mobilisations durables qui nous permettront de remporter des victoires. Non, les salarié-e-s ne sont pas amorphes : ils attendent des syndicats des positions offensives et revendicatives leur permettant de voir le bout du tunnel.

Construire !

Un syndicalisme de lutte

La lutte difficile que nous menons contre cette politique de destruction sociale est par trop affaiblie par l'accompagnement ponctuel ou systématique des réformes par les directions syndicales. Cette stratégie nuit à l'unité nécessaire aux succès des mobilisations et cède aux mirages de concertations qui ne constituent pas un “dialogue” et n'ont rien de “social”.

A 10 ans d’écart, les deux conflits successifs sur les retraites, perdus tous les deux quand la mobilisation était si forte posent la question de la responsabilité de ces directions qui, **au lieu de contribuer à créer les conditions d’une grève générale, seule à même de faire vraiment reculer le gouvernement, relèguent et maintiennent les secteurs en lutte dans un cloisonnement paralysant.**

Imposer au gouvernement une véritable négociation signifie construire les mobilisations, développer le rapport de force en faveur des salariés et leur en donner la maîtrise en rendant compte auprès d’eux.

Or, notre action collective est trop souvent desservie par des modes de mobilisation inefficaces : partiels, mal coordonnés et parfois dépassés. Le SNASUB peine à faire des propositions de revendications et d’actions réellement capables de mobiliser les collègues. Il ne parvient que partiellement à analyser l'évolution des secteurs où nous intervenons.

Paralysé par la crise qui n’en finit plus de sa liste majoritaire, les divisions incessantes, l’absence de rotation des mandats et l’absence de prise en compte de ses différentes sensibilités, il est dans l'incapacité de renouveler son fonctionnement.

AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SNASUB : C’EST POSSIBLE !

Le SNASUB manque de militants ce qui entraîne la sous fréquentation et la mauvaise préparation des instances, leur manque de renouvellement, le surinvestissement de quelques camarades, un manque de réflexion et de travail collectifs. Le tout dans une ambiance exécrable. A cela s’ajoute le fait que certains camarades, pourtant élus, sont écartés des dossiers, pour des raisons vraisemblablement politiques.

DES PROPOSITIONS POUR MIEUX TRAVAILLER

- Un travail des instances préparé avec un calendrier prévisionnel des séances et des documents préparatoires aux travaux pour réflexion et mandatement.
- Un débat favorisé par la limitation du temps de parole de toutes les interventions.
- Des collectifs d'animation de ces secteurs travaillant en permanence et sous la responsabilité des instances délibératives.
- Des sections locales renforcées, mieux reconnues et soutenues.

DES PROPOSITIONS POUR INFORMER ET RENDRE COMPTE

- Un site Internet dynamique géré de manière coopérative et pluraliste en lien avec les nouvelles technologies de communication.
- Un Convergences national réalisé par une équipe de rédaction élargie.
- Des tracts, des communiqués de presse et des motions d’actualités réguliers et diffusés largement.

DES PROPOSITIONS POUR RENFORCER NOTRE COLLECTIF MILITANT

- Une participation élargie au travail des instances nationales ou locales à des syndiqués désireux de contribuer au travail collectif.
- Une limitation des mandats et des décharges, seule à même de favoriser la rotation des postes de responsabilité.
- Des sessions régulières de formation aux nouvelles modalités de dialogue social (CT-CHS-CT, etc.) pour les équipes militantes et une coordination des élus.
- Une participation active à la vie de la FSU, avec élaboration collective et comptes rendus réguliers à tous les niveaux du SNASUB, pour bénéficier de la dimension inter catégorielle qu'apporte la Fédération

Un SNASUB pluraliste et unitaire

Pourtant, dans le SNASUB, des adhérents font au quotidien le choix de la lutte et de la mobilisation, dans les instances face à l’administration, dans les assemblées générales, les coordinations, dans la rue avec tous les autres salariés et chômeurs, jeunes, retraités en lutte pour sauver les acquis obtenus au cours de deux siècles de combat par nos parents et nos grands-parents. **C’est cette action quotidienne dont notre liste veut se faire l’écho.**

Nous avons donc besoin d'un SNASUB à l'écoute de tous, qui s'engage à définir une orientation claire résultant d'une discussion associant tous les adhérents. C'est la seule manière de ranimer le débat démocratique et de garantir la possibilité d'un meilleur fonctionnement.

C'est aussi la garantie d'un renouvellement qui respecte les disponibilités réelles des syndiqués militant à différents niveaux. **La diversité ne serait pas synonyme de division mais de richesse si nous faisions enfin le choix de l'unité et la fraternité.**

Nous avons besoin d'une organisation qui se mette entièrement au service de l'action, des personnels et du service public, avec des secteurs permanents d'activité, professionnels et transversaux, pour analyser correctement et proposer des formes de lutte dynamiques en lien avec la FSU et avec les autres syndicats. Il est urgent d'organiser des réunions des instances nationales plus efficaces et fraternelles qui donnent envie d'y participer plutôt que de les fuir !

Il faut enfin tout mettre en œuvre pour le renforcement et le renouvellement des équipes militantes en donnant envie et en permettant à tous les syndiqués qui le souhaitent de participer au travail collectif.

Avec la FSU, nous devons contribuer à la réflexion sur la recomposition syndicale avec pour objectif la convergence des syndicats refusant l'accompagnement cynique ou résigné des contre-réformes.

Tous ensemble !

La situation difficile que nous connaissons est propice au repli. Repli sur soi, dans le syndicat, alors que nous avons besoin d'un outil de lutte efficace qui informe largement. Repli corporatiste, au travail, quand la situation commande au contraire l'unité la plus large des salariés. Repli identitaire et nationaliste, alors que c'est l'ensemble des peuples qui est frappé par la crise. Pour autant, nous ne nous résolvons pas à abandonner le Tous ensemble !

Tous ensemble dans le syndicat, cela signifie qu'au-delà des divergences, nous devons pouvoir contribuer d'un même élan aux luttes. Le syndicat doit permettre à tous d'exprimer ses aspirations, de les faire progresser dans la fraternité et la solidarité. C'est un outil qui doit permettre de mieux connaître ses droits, de les faire respecter et d'en conquérir de nouveaux.

Tous ensemble avec nos collègues, cela signifie que nous combattons les dérives corporatistes et clientélistes qui discréditent l'action syndicale et que nous favorisons l'action de tous, syndiqués et non syndiqués, dans le cadre interprofessionnel.

Tous ensemble, contre le racisme et les exclusions, contre le sexisme et les discriminations de toute nature.

Tous ensemble enfin, parce que la solidarité internationale est aujourd'hui plus qu'hier une nécessité face à l'offensive des puissants. Les politiques d'austérité imposées par les Etats membres de l'Union et les Institutions européennes pour « assainir » les dépenses publiques rendent plus que jamais nécessaire une résistance de tous les peuples. Les salarié-e-s ne doivent pas payer le coût d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Votez

POUR LA LISTE D'ORIENTATION

Résister & Construire

TOUS ENSEMBLE !

Ceci n'est pas un bulletin de vote

Front Unique
Motion d'orientation

Attaque contre la Sécurité sociale, liquidation du code du travail, remise en cause du recrutement sous statut...
Sarkozy trace la voie des coups que le MEDEF et le capital financier entendent nous porter dans les prochains mois pour continuer à nous faire payer la crise.

Pour préparer le combat face à l'offensive sans précédent qui se profile, la responsabilité des directions syndicales est :

- d'exiger le retrait des contre-réformes Sarkozy-Fillon et de refuser de participer à leur mise en œuvre.
- de se prononcer pour la défaite aux élections de Sarkozy et des autres candidats des partis bourgeois.

Le système capitaliste que défendent patrons, banquiers et leurs gouvernements conduit à une régression économique et sociale sans précédent. Le plan d'austérité d'une violence inouïe imposé au peuple grec préfigure le sort réservé à tous les travailleurs européens.

C'est un tel cap que Sarkozy fixe, **au-delà des présidentielles,** en continuant jusqu'au bout de porter les coups les plus rudes contre les travailleurs et la jeunesse.

C'est d'abord la **remise en cause des conventions collectives par l'instauration** des négociations d'entreprises dans le cadre des accords « compétitivité-emploi ».

Mais au cœur de cette offensive, il y a celle contre la Sécurité Sociale. L'instauration de la « TVA sociale » vise à financer la Sécu non plus par les cotisations patronales (via le salaire différé) mais par les travailleurs eux-mêmes à travers l'impôt. A ce hold-up gigantesque, s'ajoute la possibilité au Parlement demain de ne plus reverser pour la protection sociale l'argent ainsi récolté!

Dans la Fonction publique, **5 ans de Sarkozy-Fillon, c'est 150 000 postes supprimés, la poursuite du démantèlement et de la faillite de l'Enseignement Supérieur,** la multiplication des contre-réformes pour liquider un peu plus les garanties statutaires (loi mobilité, Référentiel des métiers, PFR, etc.).

L'offensive contre les statuts passe **aujourd'hui** par la loi «de résorption de l'emploi précaire» qui derrière la titularisation d'une fraction infime des collègues contractuels, **a pour objectif principal de faire de la Cdisation une voie normale de recrutement dans la Fonction publique avant de devenir demain la principale.** Combinée à La RGPP qui supprime les postes statutaires, elle aboutira à vider progressivement la Fonction publique des fonctionnaires sous statut.

Si Sarkozy, pourtant rejeté et haï par l'immense majorité des travailleurs peut ainsi continuer à frapper aussi fort, c'est parce que jusqu'au bout il a trouvé en face de lui des « partenaires sociaux » dont il n'a cessé de louer le caractère raisonnable, acceptant tous de discuter des contre-réformes plutôt que de les combattre.

En décidant de participer aux côtés du patronat à la mise en œuvre des « accords compétitivité-emploi », CGT et FO en premier lieu offrent à Sarkozy la caution syndicale dont il a besoin pour en finir avec l'existence d'une durée légale du temps de travail.

L'appel intersyndical à la journée d'action du 29 février ne demandait le retrait d'aucune des attaques lancées par Sarkozy le 29 janvier, manifestant ainsi le refus des directions syndicales de les combattre !
Pire encore, ce communiqué les légitime en considérant que «les mesures d'austérité ne sont pas les seules réponses à la crise» !

Patrice AURAND

Liste Front Unique

Prénom	Nom	Grade	Catégorie	Établissement	Académie
Patrice	AURAND	Magasinier	C	Supérieur	Créteil
Éric	PANTHOU	B.A.S.	B	Supérieur	Clermont-Fd
Étienne	VALYI	APAENES	A	EPLE	Lyon
Benoît	LINQUÉ	B.A.S.	B	Culture	Paris
Laurent	QUINSON	B.A.S.	B	Supérieur	Lyon
Arlette	DEVILLE	Technicien R.F.	B	CNED	Poitiers
Nicole	GAILLARD	SAENES	B	Supérieur	Lyon
Emmanuelle	PIERRON	Technicien R.F.	B	Supérieur	Paris
Céline	DELETANG	Magasinier	C	Culture	Paris
Marlène	SEYTIER	SAENES	B	EPLE	Lyon
Dominique	BAUDRY	APAENES	A	Retraitée	Clermont-Fd
Marie-Madeleine	DEGUIN	ADJAENES	C	Supérieur	Lyon
Isabelle	PETRIZZELLI	Magasinier	C	Supérieur	Lyon
Jean-Luc	DRAGIN	Adjoint Technique	C	Supérieur	Créteil
Philippe	ROUET	Ingénieur R.F.	A	Supérieur	La Réunion
Olivier	AUBAILLY	SAENES	B	Supérieur	Lyon
Arnaud	HAMEL	B.A.S.	B	Culture	Paris
Valérie	LEVARDON CADET	ADJENES	C	Services	La Réunion
Frédéric	LAZUECH	Bibliothécaire	A	Supérieur	Clermont-Fd
Josiane	DROUIN	SAENES	B	Supérieur	Créteil
Annie	AVRIL	SAENES	B	Services	Lyon
Jérôme	BOILLET	Contractuel		Culture	Paris
Annie	DANGLARD	Magasinier	C	Supérieur	Clermont-Fd
Philippe	SAVARY	Ingénieur	A	Retraité	Rouen
Jean-Luc DE	OCHANDIANO	Conservateur	A	Supérieur	Lyon
Nathalie	ROBERT	Magasinier	C	Supérieur	Clermont-Fd

Front Unique
Motion d'orientation

De manière significative, la seule «riposte» de la direction de la FSU au projet de décret sur la généralisation de la PFR a été de présenter des amendements au CSFPE du 13 mars ! Et la motion revendicative de notre futur congrès **ne demande plus l'abrogation de la PFR actuelle !**

De même, aucun combat n'a été mené contre les suppressions de postes votées chaque année à l'Assemblée.

Dans ces conditions, la voie était totalement dégagée pour que la majorité UMP vote le 15 février la «TVA sociale» , ratifie le 21 le traité européen sur le «Mécanisme européen de stabilité » (MES) qui subordonnera toute aide bancaire à un État à la mise en œuvre d'un plan d'austérité aussi drastique que celui imposé en Grèce ; vote enfin le 1er mars la loi dite de « résorption de l'emploi précaire dans la FP».

Une telle capitulation se situe dans la lignée du **syndicalisme «responsable» incarné dans l'intersyndicale** qui a refusé de combattre la politique du gouvernement tout en disant partager ses objectifs pour lutter contre la crise: stabilité de la monnaie, défense de la Banque Centrale Européenne, maîtrise des déficits et **remboursement de la dette** au nom de laquelle précisément sont menées toutes ces attaques!

La direction du Snasub a continuellement soutenu le dialogue social !

Aujourd'hui, les appels lancés au sein du SNASUB en faveur du rassemblement de tous derrière la direction **servent à éviter la discussion pour un véritable bilan de l'orientation** qui, depuis le dernier congrès et en dehors de Front Unique, a été approuvée par l'ensemble des tendances, y compris les élus de la liste RCTE, initiée par la direction École Émancipée.

Cette orientation est caractérisée par un soutien à l'intersyndicale qu'il fallait défendre au nom de l'unité avec la CFDT, l'UNSA et consorts et qui a conduit aux défaites, **en premier lieu celle sur les retraites !**

Un tel soutien se poursuit dans le texte de la direction. Ce texte cherche à masquer les responsabilités de la FSU **dans la défaite sur les retraites** en concentrant ses critiques sur FO et la CFDT, comme si la direction de la FSU n'avait pas elle aussi participé aux concertations ayant pavé la voie à la contre-réforme, comme si elle n'avait pas signé chacun des communiqués intersyndicaux caractérisés par **le refus de se prononcer pour le retrait du projet gouvernemental !** Tout comme elle a refusé comme les autres directions syndicales tout appel à la grève générale qui aurait pu emporter le gouvernement et sa réforme !

Symptomatique de ce refus de désigner ceux qu'il s'agit d'affronter, est le fait que ce 1er appel de la direction du Snasub ne cite pas une fois les noms de Sarkozy et Fillon.

De même, **le fait de questionner le bien fondé de la dette** comme le fait la direction ne signifie pas autre chose que : une partie de la dette serait légitime et doit être payée par les travailleurs. Une telle analyse aboutit à renoncer à toute revendication mettant en cause le remboursement de la dette.

En cohérence avec cette ligne, l'appel initié par la direction considère qu'avec l'individualisation des carrières, la mise en concurrence des personnels, «il est de plus en plus difficile de dégager des revendications unifiantes». Voilà comment **justifier l'absence d'un combat réel pour le retrait des contre-réformes** et en même temps faire reposer sur les agents la responsabilité des défaites successives !

Voilà pourquoi il n'y a pas non plus un mot dans cet appel sur le rôle néfaste et toujours plus important que le gouvernement a fait jouer au dialogue social. Et pour cause. Car les représentants du Snasub n'ont pas cessé de participer aux multiples groupes de travail sur les projets ministériels.

Front Unique
Motion d'orientation

La participation des syndicats, et notamment du Snasub à la rédaction des fiches métiers du Référentiel des emplois-types n'a-t-elle pas par exemple était une aide précieuse au ministère ? Ce référentiel n'a pour but que de substituer à la notion de qualification celle de compétence. Conséquences : déqualification et flexibilité généralisée avec la fusion de dizaines de corps et la menace d'externalisation.

Or, sans l'arme du dialogue social, le gouvernement aurait été incapable d'aller aussi loin. Ainsi, les enseignants en imposant à leurs syndicats de se prononcer pour le retrait de décret sur l'évaluation, de ne pas participer aux concertations que voulait remettre en place le ministère et de boycotter le CTPM du 8 mars ont pour l'instant obligé le gouvernement à manœuvrer en recul et à retarder la mise en œuvre de cette attaque majeure contre les statuts.

Aujourd'hui la loi «relative à l'accès titulaire» est la traduction réglementaire du protocole d'accord sur l'emploi précaire que le Snasub, et la FSU ont refusé de signer en mars 2011. Or, la direction du SNASUB **a refusé de se prononcer pour le retrait du projet de loi,** laissant passer une loi de cdisation de la Fonction publique. Qu'en est-il alors du respect des mandats ?

Voilà ce dont le congrès doit débattre !

Au moment où la crise oblige plus que jamais le gouvernement à en finir avec les garanties collectives, la défense des revendications exige la rupture avec celui-ci, exige le combat dans l'unité contre ces mesures en se prononçant **clairement contre le remboursement de la dette** dont les travailleurs ne doivent pas un seul centime.

Le SNASUB, à son niveau, doit œuvrer à ce que la FSU se prononce **pour l'abrogation de la loi Sarkozy-Fillon contre la Sécurité Sociale** et qu'elle s'adresse aux confédérations pour qu'un front uni soit réalisé sur cette exigence.

Le SNASUB doit se prononcer **pour l'abrogation de la loi « relative à l'accès titulaire »** et par conséquent contre toute participation au Comité de Suivi de la dite loi.

Rompre avec le gouvernement, préparer les conditions de la mobilisation générale pour défaire l'offensive en cours : Voilà l'orientation que Front Unique entend continuer à défendre au sein du SNASUB.

Pour la défaite de Sarkozy et des candidats des partis de la bourgeoisie !

Dans moins d'un mois auront lieu les élections présidentielles. **La responsabilité de la direction du SNASUB est de se prononcer : dehors Sarkozy !** Pour la défaite des candidats des partis bourgeois (Sarkozy mais aussi Le Pen, Bayrou notamment), pour le vote pour les candidats des partis issus du mouvement ouvrier – **sans aucun soutien à leurs programmes** qui, tous et chacun à sa manière, se situent sur le terrain du remboursement de la dette et du soutien au mode de production capitaliste.

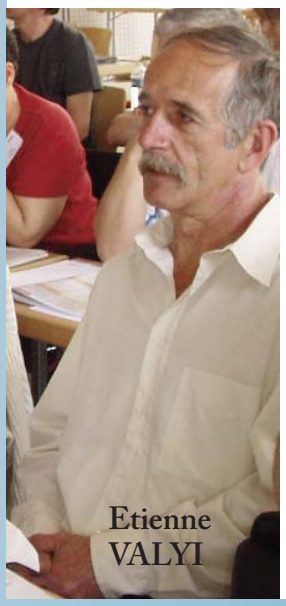

Pour que cette orientation soit défendue dans nos instances et auprès de l'ensemble des syndiqués, votez pour la **liste FRONT UNIQUE.**

Nous vous appelons à voter contre le rapport d'orientation

7e congrès du SNASUB
Informations pratiques

Où trouver les textes ?	
Rapport d'activité	**« *Convergences spécial congrès n° 1* » janvier 2012**
Rapport financier	
Rapport de la commisssion de vérification des comptes	
Textes d'orientation	**Dans ce bulletin « spécial congrès n° 2 »** - Rassemblons et renforçons le SNASUB-FSU ! : pp. 14-17 ; - Résister et construire tous ensemble pp. 18-21 ; - Front Unique : pp. 22-25
Listes de candidats à la CAN	**Dans ce bulletin « spécial congrès n° 2 »** Rassemblons et renforçons le SNASUB-FSU ! : p. 15 ; Résister et construire tous ensemble : p. 19 ; Front Unique : p. 23
Propositions d'amendements aux statuts et au réglement intérieur	**« *Convergences spécial congrès n° 1* » janvier 2012**
Débats	**« Convergences » mensuels** n° 176, 177 ; **« Convergences spécial congrès n° 1 » janvier 2012**

Bulletin spécial Congrès

Arrêté par la commission administrative nationale le 21 mars 2012, il sera publié dans *Convergences* d'avril.

Les secrétaires académiques vont recevoir des exemplaires supplémentaires du bulletin (avec matériel de vote) afin de pouvoir en fournir aux nouveaux adhérents ou à ceux qui ne l'auraient pas reçu ou l'auraient égaré.
N'hésitez pas à les contacter.

Congrès académiques

Ils se tiennent entre le 23 mars et le 24 avril.
Ne peuvent participer aux congrès académiques que les adhérents de l'académie à jour de leur cotisation annuelle.

Rappelons que :
- les propositions de modifications statutaires sont votées à main levée lors des congrès académiques par les adhérents présents. Seules sont autorisées les procurations pour les élus du SNASUB convoqués à des instances paritaires le jour du congrès (CAN du 10 mars 2009).
- l'élection de la commission administrative académique « a lieu en même temps que les votes nationaux pour le congrès » (Statuts : article 8).

Composition des délégations académiques

« Les délégations doivent si possible comprendre des représentants des divers secteurs professionnels et des diverses catégories « (Statuts - article 14).

Nombre de délégués
Le nombre de délégués est défini par le règlement intérieur (article 11) :
«1 délégué pour 20 adhérents ou tranche de 20 jusqu'à 100 adhérents, 1 délégué pour 50 adhérents ou tranche de 50 au-delà de 100 adhérents».
Ex : 28 adhérents = 2 délégués
Ex : 155 adhérents = 7 délégués
La trésorerie nationale fournira à chaque académie un état des adhésions enregistrées.
Les résultats des votes sur l'orientation seront communiqués aux secrétaires académiques à l'issue du dépouillement afin qu'ils puissent arrêter la composition définitive de leur délégation au congrès « en fonction des résultats du vote académique sur l'orientation nationale» .

Ordre du jour du congrès

Arrêté par la commission administrative nationale le 21 mars 2012, il sera publié dans *Convergences* d'avril.

Commission de vérification des mandats

Elle sera constituée de la trésoriére nationale assistée de 10 camarades désignés par les académies suivantes : Poitiers, Rouen, Rennes, Réunion, Reims.

Au congrès national, qui aura le droit de vote ?

Seuls les délégués académiques auront le droit de vote.
Les membres de la commission administrative nationale sortante et les nouveaux élus à la CAN, non membres de leur délégation académique, n'auront que « voix consultative ».

7e congrès du SNASUB-FSU
Loctudy, 21 - 25 mai 2012

BULLETIN DE VOTE

A découper et à renvoyer dans les enveloppes jointes

Le vote doit parvenir à la boîte postale le 30 avril au plus tard

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU NATIONAL SORTANT

- Pour ☐
- Contre ☐
- Abstention ☐
- Refus de vote ☐

VOTE SUR LE RAPPORT FINANCIER

- Pour ☐
- Contre ☐
- Abstention ☐
- Refus de vote ☐

VOTE SUR L'ORIENTATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAN

- Rassemblons et renforçons le SNASUB-FSU ! ☐
- Résister et Construire Tous Ensemble ! ☐
- Front Unique ☐
- Abstention ☐
- Refus de vote ☐

Cochez la case correspondant à votre choix

SNASUB FSU BULLETIN D'ADHÉSION 2011 - 2012

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> par chèque : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique (adresse en page "Contacter le SNASUB" de *Convergences et sur le site www.snasub.fr*)

> par prélèvement sur compte postal ou bancaire, à envoyer à la Trésorière nationale (***Françoise Eliot, 9 rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE***) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

> jusqu'à l'indice 300 :	0,23 € par point d'indice
> entre l'indice 301 et l'indice 350 :	0,25 € par point d'indice
> entre l'indice 351 et l'indice 400 :	0,29 € par point d'indice
> à partir de l'indice 401 :	0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

> CDD inférieur à 12 mois :	30,50 €
> CDI et CDD nommés pour une année :	selon l'indice et la quotité
> Temps partiel et CPA :	au prorata temporis

> Retraités : selon la pension brute mensuelle : moins de 1100 € : 25 € ; de 1100 à 1250 € : 3 % ; de 1251 à 1500 € : 3,5 % ; de 1501 à 2000 € : 4 % ; supérieure à 2000 € : 4,5 % (comprend l'adhésion à la Fédération Générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité).

ACADEMIE :

ANNEE DE NAISSANCE

NOM : .....

PRENOM : .....

☐ HOMME ☐ FEMME ☐ NOUVEL ADHERENT ☐ ANCIEN ADHERENT

VOS COORDONNEES

APPARTEMENT, ETAGE : .....

ENTREE, IMMEUBLE : .....

N°, TYPE, VOIE : .....

BP, LIEU DIT : .....

CODE POSTAL, LOCALITE : .....

TEL : ..... PORTABLE : .....

VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) : .....

NOM D'ETABLISSEMENT : .....

SERVICE : .....

RUE : .....

CODE POSTAL, LOCALITE : .....

TEL PROFESSIONNEL : ..... PAYS : .....

Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhérent et des informations syndicales :

SECTEUR
- ☐ BIB
- ☐ CROUS
- ☐ DOC
- ☐ EPLE
- ☐ JS
- ☐ RETRAITES
- ☐ SERVICE
- ☐ SUP
- ☐ Autre :

STATUT
- ☐ AENES
- ☐ BIB
- ☐ DOC
- ☐ ITRF
- ☐ Non titulaire

CATEGORIE
- ☐ A ☐ B ☐ C
- ☐ Contractuel CDI
- ☐ Contractuel CDD 12 mois
- ☐ Contractuel CDD

CORPS :

GRADE :

QUOTITE DE TRAVAIL : ..... %

Interruption d'activité (disponibilité, Congé parental...) :

COTISATION (sauf retraités)

(_ _ _ _ _ +_ _ _ _ _) x _ _ _ _

(indice) (NBI) (coefficient)

x

Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)

_ _ _ _ =

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

DATE :

Signature :

☐ **Règlement par chèque** Nombre de chèques : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 Montant réglé : _ _ _ _ _ _ _ _€

☐ **Prélèvement automatique**

> MONTANT DE LA MENSUALITÉ (COTISATION/5) : .....

> DATE DE DÉBUT DES PRÉLÈVEMENTS : 05/...../ 2012

MANDAT DE PRELEVEMENT

SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales

Vos nom et prénom .....

Votre adresse .....

.....

☐☐☐☐ .....

Pour le compte de : **SNASUB**
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Référence : cotisation SNASUB

Les coordonnées de votre compte

☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

Numéro d'identification international de votre compte bancaire - **IBAN**

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Code international d'identification de votre banque - **BIC**

Paiement répétitif ou récurrent [X]

Paiement ponctuel [ ]

Signé à

le

Référence unique du mandat (sera complétée par le SNASUB)

Identifiant créancier SEPA : FR ZZZ 595401

A envoyer **accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à :
Françoise ELIOT – Trésorière Nationale – SNASUB-FSU – 9 rue d'Ancerville – 55170 SOMMELONNE